

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 19 février 2026

Absent et excusé : BONNET Steven

La séance est ouverte à 18 h 00.

1. Informations

2. Tutelle

Approbation par la Tutelle en date du 16/01/2026 de la décision du Conseil communal du 18/12/2025 relative à la modification du statut administratif du personnel communal à la suite de la suppression de l'ASBL Office du Tourisme : information.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Mandataires du CPAS

- a) Conseil de l'Action Sociale – empêchement d'une Conseillère de l'Action sociale : prise d'acte.

Le Conseil de l'Action Sociale du 5 février 2026 a pris acte de l'absence de Madame Carine BOCQUET, Conseillère de l'Action sociale pour raisons médicales, du 30 janvier au 15 mai 2026 inclus. Le Conseil Communal en prend acte.

- b) Conseil de l'Action Sociale – élection d'un Conseiller de l'Action sociale en remplacement de la Conseillère de l'Action Sociale empêchée

Vu l'absence de Madame Carine BOCQUET, Conseillère de l'Action Sociale du 30 janvier au 15 mai 2026 ;

Étant donné que ce congé s'étale sur une durée d'au moins 3 mois, et donc que la conseillère de l'Action Sociale empêchée peut être remplacée ;

Vu le mail de Madame Marjorie OLIVIER, Cheffe de Groupe PS présentant Monsieur Tibaut COQUERIAUX comme candidat pour la remplacer ;

Le Conseil communal est invité à désigner Monsieur Tibaut COQUERIAUX comme conseiller de l'Action Sociale à partir du jour de sa prestation de serment et jusqu'au 15 mai 2026.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette désignation. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise souhaiter, au nom de son Groupe, un prompt rétablissement à Madame BOCQUET. Le Président précise que la majorité se joint à ce propos.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

Prise d'acte de la situation de caisse du quatrième trimestre 2025.

Conformément à l'article L1124-42 §1 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du Conseil, le PV de la vérification de caisse communale du 4^e trimestre 2025 qui a eu lieu le 04 février 2026.

Aucune remarque particulière n'a été actée.

Cette situation de caisse fait apparaître un solde global des comptes financiers débiteur de 8.641.256,88 €.

Le Conseil Communal en prend acte.

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Plan Stratégique Transversal

a) Plan Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 – évaluation finale : prise d'acte.

Le Directeur Général précise que la présentation de l'évaluation finale est avant tout obligatoire envers le nouveau Collège à l'issue des élections et est facultative au niveau du Conseil communal. Le Collège a estimé qu'il était tout à fait normal de la présenter ce soir. Pour ce premier PST 2019-2024, le Collège communal, dans le cadre de sa déclaration politique générale de l'époque, avait souhaité qu'Antoing soit, en 2024, une ville accueillante, dynamique et s'adaptant aux nouvelles techniques de communication, une ville développant son attractivité touristique dans un environnement sécurisant pour ses habitants et ses visiteurs, une ville favorisant le développement du commerce local, des circuits courts et de l'activité économique génératrice d'emploi, tout en veillant à réduire son empreinte écologique, une ville ouverte à ses citoyens, à leur écoute, et soucieuse de leur qualité de vie, une ville prônant la culture et le sport pour tous ainsi que le développement de soi, notamment par la mise à disposition d'infrastructures de qualité, une ville efficace, efficiente et tournée vers l'avenir, et enfin une ville prônant la bonne gouvernance et le bien-être au travail. De cela, en avait découlé 75 projets ou actions.

En conclusion, on peut dire que l'élaboration du PST a permis de structurer les objectifs à atteindre et les actions à mener pour y parvenir. Mais, tout comme l'a signalé le ministre dans une note qui est parue en mars de cette année, dans nombre de communes, le PST ne s'est pas avéré comme étant « the » outil révolutionnaire. Et nombre d'entre elles disent aussi que le budget annuel est nettement plus réaliste en matière de planification qu'avoir une planification prévue sur six ans comme le PST le prévoit. Par ailleurs, forcément, on n'est pas sans oublier que durant cette législature, la pandémie Covid-19 et la crise énergétique ont contraint les communes de faire preuve de résilience. Nous avons dû nous adapter à cette situation totalement, pour ne pas le dire, inhabituelle. Pendant près de deux ans, nous avons dû tourner au ralenti dans toute une série de choses, de projets, et ça, tout le monde en est bien conscient. Au niveau des 75 projets, 25 sont en cours de réalisation, 21 ont été validés, 10 ont été reportés au prochain PST, 9 étaient indéterminés, ce qui veut dire que leur durée va au-delà de ce PST 2019-2024, et qu'ils se retrouvent dans le PST 2025-2030, 3 ont été supprimés, 2 à l'étude, 2 achevés, 2 suspendus et 1 archivé. Si on regroupe les dossiers validés, indéterminés, achevés, archivés, et en cours de réalisation, on atteint un taux de réalisation de 77,33%, ce qui n'est quand même pas négligeable vu la situation que nous avons pu connaître durant cette législature. Sur les 10 projets reportés au nouveau PST, 2 sont déjà en cours de réalisation, à savoir l'accueil des nouveaux habitants, et s'impliquer dans le choix des entreprises pour la zone Delta, puisqu'il y a une décision prise par le Conseil Communal. En outre, au niveau du bilan des investissements durant cette période 2019-2024, on peut principalement relever qu'au niveau du budget ordinaire, il y a eu 40.000 euros par an dépensés pour les projets participatifs ; au niveau du budget extraordinaire, pour l'aménagement du bureau du tourisme, 30.000 euros

ont été injectés à la Marina ; les investissements dans les écoles pour le matériel informatique, les tableaux interactifs, le matériel de psychomotricité, mise aux normes incendie, audit énergétique : 212.156 euros, et des investissements sont toujours en cours dans les écoles ; des investissements visant la réduction des consommations en matière d'éclairage public : 100.000 euros en moyenne par an depuis 2020 ; la mise en place du Wi-Fi dans des espaces publics : 32.000 euros ; la création d'un espace cycliste à Péronnes : 4,8 millions d'euros ; les projets inscrits dans le PCDR ont évolué à leur rythme et certains travaux sont en cours, comme le cœur du village de Maubray ; à un stade projet, c'est le cas de la maison de village de Péronnes, et au stade avant-projet, c'est le cas de la maison rurale et des logements Tremplin à Fontenoy. Enfin, les investissements en fonds propres sur les bâtiments s'élèvent à près d'un million et demi d'euros et sur les voiries, 300.000 euros. Les subsides constatés sur cette mandature, s'élèvent, quant à eux, à plus de 5 millions d'euros. Voilà, rapidement brossée, l'évaluation finale de ce PST 2019-2024.

Monsieur VIVIER signale que le Groupe GO a lu ce rapport qui est très bien fait. Mais lui, peut-être, un peu différemment. Avant ce PST-là, dans la législature encore précédente, avec Mme Linglin, Monsieur VIVIER se souvient avoir proposer un projet avec une piscine. Un montage avait été réalisé et permettait de voir qui finançait, qui faisait quoi, comment, qui allait gérer les points, etc. Cela semblait être un moyen de travailler vraiment efficace par rapport à ce projet. Par rapport à ce qui a été présenté aujourd'hui, là où on dit avoir atteint près de 75% de réalisation, Monsieur VIVIER n'en voit que 25%, parce que ce qui est en cours de réalisation n'est pas encore réalisé. Néanmoins, sur les 75 fiches, il y en a 25 qui sont abouties, en effet. Par rapport aux projets majeurs, il y en a un qui ressort, c'est bien sûr le BMX, avec ses 4,8 millions d'euros, un investissement vraiment colossal. On peut aussi citer les 212.000 euros pour les écoles ainsi que la Marina et le wifi public, respectivement pour 30.000 et 32.000 euros. Ce rapport aurait dû être réalisé dans les six mois après la fin de la précédente législature. Par rapport aux faiblesses de l'outil, c'est un outil qui est plutôt basé sur ce que l'on a comme retour du budget annuel. Le Groupe GO aimerait mieux que ce PST soit vu sur les six ans. Bien sûr, dans le budget annuel, il faudra chercher chaque année des parties du PST pour arriver justement à voir ces projets aboutir. Au niveau du chiffrage financier, c'est aussi compliqué car il y a de l'extraordinaire et de l'ordinaire. Pour savoir vraiment combien coûte un projet, ce n'est pas facile de dire, par rapport aux agents qui vont travailler sur ce projet, combien ça coûte à l'extraordinaire et à l'ordinaire. Un indicateur un peu flou, c'est ce qui est classé indéterminé ou à l'étude. Faute de données précises, c'est difficile à comprendre notamment dans des projets qui sont encore à l'étude ou réservés. Les freins, cela a été dit, on a perdu deux ans avec le Covid, on le sait très bien. Il y a quand même le fait qu'on a supprimé ou suspendu de gros projets, notamment le hall des sports, un million d'euros étaient prévus à l'époque. Cela a été supprimé, ça aurait pu passer peut-être dans le financement du stade actuel. On aurait pu revoir cette fiche. Il y a aussi quelques investissements comme Renowatt ou par rapport au conseil des enfants. Monsieur VIVIER suppose qu'on reviendra un jour vers les abandons définitifs notamment au niveau de l'économie et des commerces. Idem par rapport à la culture et au social où dix projets ont été reportés ou annulés et trois projets définitivement abandonnés. En conclusion, ce PST a vécu. Il y a moyen de l'améliorer pour les prochaines années. Si c'est bien suivi, il y a moyen de faire des belles fiches projets. Il faudrait aussi éviter de ne mettre qu'un seul agent sur une fiche et vraiment travailler ça ensemble avec plusieurs agents et plusieurs parties de la commune. Su l'aspect des six mois, le Président rappelle que cette présentation était facultative comme précisé dans la présentation. Par rapport au hall des sports, le Président rappelle que les plans du hall d'Antoing avaient été transmis à l'Adeps et que c'est ce plan qui est en cours de réalisation. On a d'ailleurs les documents dans le bureau du Directeur Général avec les signatures des personnes concernées. Et ce n'est pas parce qu'un nom est indiqué dans le PST que les compétences ne sont pas transversales. Comme précisé par le Directeur Général, c'est un outil d'orientation qui sert effectivement à poser quelques balises, mais en fonction de

l'évolution de la situation, il devra être réarmé et réévalué par rapport à certains projets. Ce qui explique, effectivement, que certains sont toujours en cours, pas encore réalisés ou ont été tout simplement supprimés. Monsieur VIVIER insiste sur le fait que, pour le hall de l'Adeps en cours de travaux, la commune n'a rien signé et rien payé. Les plans actuels sont financés par des fonds européens. Le Président en convient mais cela a été fait sur base des plans discutés avec la commune.

b) Plan Stratégique Transversal (PST) 2025-2030 : prise d'acte.

Le Directeur Général précise que le programme stratégique transversal définit la stratégie communale pour concrétiser les objectifs qui ont été repris dans la Déclaration de politique générale. Et ce second PST s'inscrit dans la continuité du précédent tout en restant un document évolutif. C'est important à redire, cet aspect évolutif. Il reprend donc des projets en cours, il pérennise certaines actions d'une durée indéterminée, il en reporte d'autres pour assurer une cohérence à moyen terme. Son ambition est donc d'adopter une démarche stratégique adaptée aux réalités humaines, financières et opérationnelles de la commune. Il permet aux citoyens de visualiser les projets futurs ainsi que les contraintes rencontrées par l'administration. Il a été élaboré de manière collaborative. Il associe le collège communal et un comité de pilotage. Le Directeur Général fait le lien entre les deux entités. Cela avait déjà été vu dans le cadre du premier PST, l'implication du personnel dès sa conception constitue en fait un facteur clé de motivation et de réussite. Le PST ne dresse pas un inventaire des missions ordinaires, mais il met l'accent sur des actions transversales. Il repose sur une collaboration étroite avec de nombreux partenaires institutionnels locaux et régionaux, et cette adoption marque une première étape, et ensuite, il s'agit désormais de le mettre en œuvre concrètement d'ici 2030. Le Président signale que le PST fixe un cap clair et une méthode fondée sur l'action publique qui est plus lisible, structurée et proche des réalités locales. La politique locale est envisagée comme un véritable travail communautaire au service de tous. Le PST tient compte des défis financiers, environnementaux, sociétaux et sécuritaires auxquels la ville est confrontée. L'ambition est de faire d'Antoing une ville attentive à son cadre de vie durable et bien aménagée. Il vise également à renforcer la cohésion sociale, soutenir les plus fragiles et garantir un accès équitable à l'ensemble de nos services. La sécurité, la mobilité et la qualité des espaces publics constituent des priorités fortes. Le projet encourage aussi la participation citoyenne, la vie associative culturelle et sportive. Enfin, il promeut une ville attractive, inclusive, moderne et ouverte, avec un PST évolutif et adaptable au fil du temps. Au niveau des projets, l'équipe du collège a voulu mettre l'accent sur certains projets qui lui tiennent particulièrement à cœur. Il y en a pléthore dans le PST. Le Collège a voulu les illustrer concrètement pour permettre aux citoyens qui nous suivent, que ce soit ici sur site en présentiel ou via Internet, de voir ce qu'est concrètement un PST et comment travaille le collège qui est à la manœuvre dans la gestion quotidienne de la ville. Concernant le Président, pour le volet touristique, l'idée est de renforcer et diversifier l'offre touristique en développant un axe touristique autour de la bataille de Fontenoy et en valorisant son histoire et ses lieux, mettre en avant le patrimoine qui est lié à l'eau à Péronne, au niveau des plans d'eau, canaux et autres activités nautiques. Quelques festivités ont déjà démarré l'an dernier et on poursuivra dans cet objectif. La création de parcours thématiques et de supports didactiques pour enrichir l'expérience des visiteurs sont également en cours. Il y a aussi la volonté de renforcer l'attractivité du territoire par une promotion ciblée et des partenariats locaux comme le PNPE, le CRED, etc. Ce sont des personnes qui peuvent être très utiles dans ce cadre-là. C'est le projet numéro 26 qui complète à la fois les différents objectifs stratégiques, opérationnels, de développement durable. Au niveau du Conseil Communal des Enfants, l'idée est de maintenir et promouvoir le Conseil Communal des Enfants pour en assurer la continuité et le bon fonctionnement. Renforcer la participation active des enfants à la vie communale et aux projets locaux. Les premiers projets sont en cours. On est en train de travailler sur les boîtes à livres et d'autres choses suivront puisqu'ils se montrent très créatifs et

impliqués. Valoriser les initiatives portées par les jeunes conseillers auprès des citoyens, promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie et de l'engagement responsable et accroître la visibilité du Conseil Communal des Enfants par des actions de communication adaptées. Cela se retrouve dans le projet numéro 43 qui porte effectivement le nom de maintenir et promouvoir le Conseil Communal des Enfants. Également, une attention toute particulière qui est liée à la mobilité c'est l'aménagement et le développement des pistes cyclables. C'est un point souvent débattu ici au niveau du Conseil Communal et à juste titre. L'idée c'est de développer un réseau sécurisé de pistes cyclables sur les voiries communales et régionales en collaboration avec les services compétents. Répondre aux priorités exprimées par les habitants dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural. On a la chance d'avoir beaucoup de gens qui sont impliqués et qui sont porteurs de très beaux projets qu'on peut mettre en œuvre par la suite. Il y a effectivement la mise en œuvre du projet transcommunal avec Brunehaut qui réunit Laplaigne à Péronnes. Des réunions avec nos homologues de Brunehaut pour poursuivre la réflexion autour de cette thématique ont déjà eu lieu et on entend bien la voir arriver à son terme. Favoriser la mobilité douce, la sécurité des usagers, la transition vers des déplacements plus durables que ce qui a été fait par le passé. C'est le numéro de projet 55. Toujours dans le cadre du Développement Rural, c'est la création d'espaces de rencontres, de jeux et de convivialité. L'idée c'est d'aménager dans chaque village des espaces accessibles favorisant les rencontres intergénérationnelles et les activités ludiques. Veiller au respect du calme et de la qualité de vie des riverains lors de l'implantation des aménagements. On a d'ailleurs sollicité certains riverains par toutes boîtes pour qu'ils puissent émettre un avis sur certains quartiers qui étaient prévus en priorité au niveau de ces aménagements. On a également la mobilisation du budget participatif pour encourager l'émergence de projets locaux. On a le projet de développer des projets structurants tels que la plaine de jeu d'Antoing ou l'Agoraspace de Maubray. On a retravaillé là-dessus à la suite de divers contrôles du SPF et cette fois-ci, ce sera sur Antoing. On sollicitera également des subsides auprès de la région wallonne, infrasports, le Commissariat Général ou encore le Développement Rural selon la nature des projets. Cet axe porte le numéro de projet 58 dans le PST. En matière de sécurité, il y a l'optimisation de la vidéosurveillance et le déploiement des radars. La volonté est d'optimiser la répartition et l'utilisation de la flotte de caméras sur l'ensemble de l'entité. Ce travail a déjà été fait avec une société spécialisée pour Antoing centre et ensuite on commencera à travailler sur les villages. Il y aura l'installation de radars, de contrôle d'endroits stratégiques et à risque, le renfort de la sécurité publique et la prévention des infractions, et l'amélioration du respect des règles de circulation et la protection des usagers. Cette fiche porte le numéro de projet 60. Dans le volet enseignement, on visera le développement et la modernisation des infrastructures scolaires communales. On a dû investir massivement sur les six dernières années, plus de 212.000 euros, et ces investissements se poursuivent. On a sécurisé l'accès à l'école de Fontenoy qui en avait bien besoin. On continuera d'essayer d'adapter, de moderniser les bâtiments scolaires en fonction de l'évolution des effectifs et des besoins pédagogiques car on a quand même la chance d'avoir une très belle rentrée cette année avec plus de 340 enfants. On veut aussi garantir des conditions d'apprentissage sécurisées, inclusives et de qualité pour tous les élèves, l'amélioration des équipements, des outils mis à disposition des équipes éducatives et planifier les investissements de manière durable et cohérente avec les perspectives démographiques. Cela se retrouve à la fiche projet numéro 80. Enfin, dans la gestion des logements, une problématique qui touche l'ensemble du territoire wallon, et Antoing n'échappe pas à la règle, c'est qu'effectivement, malheureusement, des gens malveillants louent encore des bâtiments dans des conditions plus que douteuses. L'idée est de continuer à identifier et sanctionner les pratiques, les marchands de sommeil, garantir des logements décents, sûrs et conformes aux normes pour tous les habitants, sensibiliser les citoyens aux risques liés aux logements insalubres, et renforcer la collaboration avec les autorités compétentes pour un suivi efficace des infractions. Ça porte le numéro de projet 103. On a également mis l'accent sur la communication. L'idée est de faire évoluer et maintenir notre site communal, et donc, de mettre

à jour et de moderniser ce site pour améliorer son accessibilité et ses fonctionnalités, migrer vers Plone6, qui est l'interface qui nous permettra de mettre à jour un site internet digne de ce nom et efficace pour les citoyens, avec l'accompagnement de l'intercommunale IMio, assurer la maintenance régulière et la sécurité du site via nos partenariats actuels et faciliter l'accès à l'information pour les citoyens et les services internes. C'est la fiche projet numéro 5.

Madame MORY précise que dans les projets liés à ses attributions, elle apprécie particulièrement la mise en place d'une alternative locale à l'article 27 pour l'accès à la culture. Il s'agit de réfléchir à la création d'un dispositif communal favorisant l'accès à la culture pour les personnes en situation sociale et/ou économique difficile, garantir un accès équitable aux activités culturelles locales (spectacles, expositions, événements), développer des partenariats avec les acteurs culturels du territoire et renforcer l'inclusion sociale par la participation à la vie culturelle communale. Cela correspond à la fiche projet numéro 19. Un autre projet est le soutien à la formation d'animateurs de centres de vacances. Il s'agit de financer chaque année la formation de 5 jeunes de la ville en partenariat avec la Province et Anim-Hainaut, garantir la présence d'animateurs brevetés conformément aux exigences de l'ONE, organiser un appel à candidature et sélectionner les participants sur base de leur motivation et renforcer la qualité de l'encadrement au sein des centres de vacances communaux. Cette année, 5 candidatures ont été reçues mais il ne reste que 3 jeunes qui poursuivent la formation. C'est la fiche projet numéro 66. Une dernière action que Madame MORY souhaite mettre en avant concerne des conférences et animations gratuites en santé publique. Il s'agit de proposer des conférences accessibles à tous sur des thématiques de santé publique (santé mentale et physique, assuétudes, obésité, cancer), collaborer avec des spécialistes et professionnels de la santé pour garantir la qualité et la fiabilité des informations et poursuivre la dynamique déjà initiée. On a en effet déjà organisé une conférence avec un cardiologue. Il s'agit aussi de développer de nouvelles thématiques prioritaires telles que l'endométriose et la santé mentale et sensibiliser la population et encourager la prévention par une information claire et gratuite. C'est la fiche projet numéro 77.

Monsieur DESMET précise que, par rapport à la jeunesse, son parti avait eu l'idée, pendant la campagne, de créer un conseil communal de la jeunesse à l'instar du Conseil Communal des Enfants. Le Conseil Communal des Enfants a vu le jour. Maintenant il faut le laisser bien prendre vie et se lancer sur des bases définies correctement et en pleine autonomie avant de lancer le Conseil Communal de la Jeunesse. Cela, pour éviter les surcharges que ce soit du côté administratif autant chez les employés que chez le politique. Il souhaite associer activement les jeunes à l'organisation d'événements communaux, développer leur sens des responsabilités et leur engagement citoyen. On aimerait, par-là, qu'ils récupèrent un sentiment d'appartenance, un sentiment de fierté. Monsieur DESMET désire aussi poursuivre le projet en cours avec Youth European for Climate. C'est un dossier rentré il y a quelques semaines de ça dans lequel on devait, par exemple, rentrer une description de notre ville, une description des jeunes de notre ville, une description de ce que la ville fait pour le climat et mettre en avant un projet qu'on souhaiterait réaliser avec les jeunes. Si notre candidature est retenue à l'issue du délai proposé pour rentrer cette candidature, plusieurs villes auront l'occasion de toucher un subside européen de 50.000 euros qui permettrait, en concertation avec des jeunes, d'organiser et de créer un projet qui serait exclusivement dédié aux enjeux climatiques et sociétaux. Cela se retrouve sous la fiche projet numéro 29. Comme dit précédemment, pour le Conseil Communal des Jeunes ainsi que le soutien que la ville leur apporterait, des contacts ont été pris avec le CRÉCIDE mais on va laisser le Conseil Communal des Enfants se mettre bien en route avant de s'attarder là-dessus. Monsieur DESMET désire mettre l'accent sur le fait que ce Conseil Communal de la Jeunesse ne serait pas un adversaire et n'aurait absolument pas l'intention de faire concurrence à la Maison de Jeunes. Bien au contraire, l'objectif serait de partager, de collaborer, d'avoir une vision peut-être un peu plus administrative de la chose. Mais certainement pas dans un but de concurrence. Au niveau de la jeunesse, bien évidemment, on aura prochainement le

déménagement de la Maison de Jeunes, ainsi que des actions tel que le skate-park qui sont prévues. Au niveau des sports, Monsieur DESMET désire insister sur l'acquisition et le maintien de notre label sportif ADEPS. Il estime très incohérent de se voir retirer l'étoile alors que la Ville a dépensé plus d'un demi-million d'euros, rien que dans le sport et dans les infrastructures sportives, sous prétexte que la ville n'organisait pas beaucoup d'événements sportifs d'elle-même. C'est peut-être vrai mais, depuis des années, la ville soutient les organisations sportives, ainsi que les organisations handisports, elle soutient ses clubs et il en va de même pour le milieu associatif. Cela passe par la mise à disposition de locaux gratuitement, par le soutien et l'appui logistique lors d'événements ainsi que la mise à disposition de la main d'œuvre communale. Et, en plus de tout cela, on maintient les aides habituelles aux différents clubs et aux sportifs, avec un accompagnement administratif, des subsides annuels et le prix du mérite sportif. On retrouve cela dans la fiche projet numéro 67. Au niveau des festivités et des commerces, Monsieur DESMET signale avoir l'intention d'organiser une fête de la musique et de relancer un carnaval attractif et fédérateur. C'est en route et il aura normalement lieu en 2027. On aurait déjà pu le mettre sur pied en 2026 mais on a préféré prendre son temps et faire les choses bien. Le but est de créer une identité forte et pour cela, il faut bien penser la chose et bien réfléchir avant de se lancer dans l'inconnu. Réinventer nos événements déjà existants en impliquant les acteurs locaux, que ce soient les commerces, les ASBL, les jeunes, les associations ainsi que les citoyens, est aussi un objectif. Le but de créer une identité forte passe certainement aussi via le folklore. Il y a également la mise en avant d'artistes locaux pour la fête de la musique. Ce sont tout un panel de festivités qui sont à revoir, qui sont déjà en train d'être revues. Monsieur DESMET annonce que le marché de Noël 2026 sera totalement réinventé, ainsi que les futures médiévales, à savoir Antoing Au Fil du Temps mais ce, à partir de 2028.

Monsieur BOCQUILLON précise que l'extension du cimetière de Bruyelle devient une nécessité. Il désire mettre l'accent ici et reprendre aussi le travail qu'avait accompli Thierry DESMET, ancien échevin des travaux, à l'époque, et continuer dans ce sens-là. Il s'agit de réaliser une extension du cimetière sur un terrain adjacent, pour répondre au manque de place, se conformer aux nouvelles normes de la région wallonne, aux zones obligatoires, parcelles professionnelles et la parcelle des étoiles, améliorer l'accueil et le confort des familles lors des enterrements et respecter les convictions philosophiques et religieuses de chaque famille, assurer une gestion durable et conforme aux exigences légales pour le cimetière. Une nouveauté, avec la main d'œuvre communale et le fossoyeur, c'est la création d'une parcelle de fleurs coupées qui pourrait bénéficier à chaque citoyen. C'est la fiche projet numéro 1. Le projet 49 vise l'entretien régulier des espaces publics. Planifier les travaux d'entretien des espaces publics sur une base annuelle et pluriannuelle, appliquer le plan de gestion différenciée pour un entretien adapté à chaque type d'espace, optimiser les investissements en matériel et de ressources pour une gestion efficace, maintenir des espaces publics propres, sécurisés et agréables pour tous les habitants et garantir la durabilité et la qualité des infrastructures et des aménagements communaux. Le projet 50 vise à optimiser le plan de gestion différenciée des espaces verts existants en intégrant de nouveaux espaces et en améliorant l'organisation des interventions. Il vise aussi à définir la périodicité des travaux, le matériel et la main-d'œuvre nécessaires pour la gestion efficace, à atteindre l'objectif zéro phyto dans les cimetières communaux et les autres espaces publics, à anticiper au mieux, planifier les aménagements futurs, notamment l'extension du cimetière de Bruyelle et assurer une gestion durable et respectueuse des environnements des espaces verts communaux. Le projet 51 vise à maintenir la qualité et l'état du réseau routier grâce à des inspections régulières et une planification rigoureuse des interventions, à sécuriser les itinéraires de mobilité douce (cyclistes, piétons) et à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il vise aussi à optimiser les budgets alloués aux voiries en combinant fonds propres et plans d'investissement communaux, et à mettre l'accent sur la sécurité des usagers faibles lors des projets plus lourds.

Madame HIROUX précise que l'un des projets auquel elle tient concerne principalement le handicap. Il s'agit de la création d'une commission consultative de la personne handicapée. On va relancer cette année cette commission. L'objectif est de s'assurer que toutes les personnes, quels que soient leurs handicaps, moteurs, sensoriels, psychiques ou intellectuels, puissent participer pleinement à la vie sociale, culturelle, économique et citoyenne. Pour la commission consultative de la personne handicapée, c'est la soutenir dans la mise en œuvre de ces projets, rester à l'écoute des besoins des citoyens, comprendre et analyser les difficultés rencontrées par les personnes concernées, et formuler des avis, recommandations auprès du collège. C'est aussi sensibiliser la population aux préjugés et stéréotypes liés aux handicaps. Il y a déjà quand même pas mal d'actions qui sont menées surtout avec les écoles et pour les élèves de troisième et quatrième. Il y a une sensibilisation en partenariat avec Brunehaut. A Antoing, les jeunes avaient appris à se déplacer à l'administration communale en chaise roulante tandis qu'à Brunehaut, comme là il y a l'infrastructure sportive, ils avaient pu tester toutes les activités sportives liées aux handicaps et donc au comment gérer l'activité avec un handicap. C'est la fiche projet numéro 40. Un autre objectif est, pour la quatrième fois, d'obtenir le label Handicity. C'est le projet 20. La ville fait partie des communes de Wallonie Picarde labellisées Handicity. Ce label est délivré par l'association ESENCA. C'est une reconnaissance des engagements communaux en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il y a la signature d'une charte d'inclusion formalisant les engagements locaux et l'intégration de la dimension handicap dans les projets urbains et sociaux. Près de la porte d'entrée du centre administratif, on a le label jusqu'en 2024. Il faut savoir que le label 2025-2030 sera octroyé en 2030, après vérification auprès des bâtiments communaux et de tout ce qui se passe sur l'entité. Le personnel travaille à fond pour garder ce label qui nous est cher. Autre projet, la boîte Senior Focus. L'idée est d'en poursuivre et renforcer la distribution. Cette boîte n'est pas uniquement à destination des personnes âgées. Elle est également très utile pour les personnes en situation de handicap ou toutes les personnes malades. Il ne faut pas nécessairement avoir 60 ou 65 ans pour disposer de cette boîte. Même les personnes qui ont un enfant malade peuvent disposer de cette boîte. On la met simplement dans le frigo. Cela facilite l'intervention rapide et efficace des services de secours en cas d'urgence. Elle centralise toutes les informations médicales essentielles pour une meilleure prise en charge. On va promouvoir ce dispositif auprès du public concerné et de leurs proches. Elle est aussi utile pour les personnes qui sont atteintes de démence car, à l'intérieur de cette boîte, on a un deuxième document qui est une fiche signalétique où on peut apposer la photo de la personne. En cas de disparition, on a ainsi un document descriptif avec la photo. C'est important de vraiment promouvoir cette boîte qui est utile pour tout le monde. C'est le numéro de projet 34. Autre point important c'est que, quand une personne est emmenée à l'hôpital, les ambulanciers emportent souvent la boîte et celle-ci ne revient pas nécessairement avec la personne. Il ne faut donc pas hésiter à venir rechercher une autre boîte ici à l'administration. Une autre action, c'est la soirée d'accueil des nouveaux habitants. C'est un nouveau projet qui porte le numéro 120. Une soirée annuelle de bienvenue sera organisée une fois par an en avril. Ça permet de favoriser l'intégration et de renforcer la cohésion sociale au sein de la ville. Il y aura une présentation des services communaux, des associations et de tout contact utile. Avec une remise d'une farde d'accueil contenant des informations pratiques essentielles. Ce sera aussi un moment convivial d'échange avec les nouveaux habitants et les acteurs locaux. C'est le numéro de projet 120.

Le Président tient à saluer le travail réalisé par l'équipe qui l'épaula au quotidien parce que c'est vraiment un grand plaisir de collaborer avec eux.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que son groupe s'est dit enfin, un an et trois mois après l'installation du collège. Son groupe était très enthousiaste à l'idée de se pencher sur ce PST, d'en prendre connaissance, de l'éplucher, de le lire de l'annoter. On a un peu déchanté au fil des pages. On est quand même un an et trois mois après l'installation du nouveau

Collège. Budgétairement, on est à deux tiers de la législature avec une première évaluation au tiers de la mandature soit en 2028, c'est-à-dire demain. Par rapport au document, il y a de la déception pour plusieurs raisons. Sur la forme, 121 fiches c'est impressionnant mais avec aucune table des matières, c'est un bordel sans nom. Fiche 1 cimetière, fiche 2 culture/tourisme., fiche 3 PCDR, fiche 4 urbanisme/SAR, fiche 5 PCDR, puis on a 6 fiches PCS/Cohésion sociale, ensuite à nouveau 5 fiches PCS puis 4 fiches personnes handicapées suivies de 3 fiches tourisme et 3 fiches jeunesse. Puis on passe à l'urbanisme. En termes de structure, on peut faire mieux. La fiche 118 évoque l'intelligence artificielle (IA) et le besoin de se former par rapport à l'IA. Apparemment, l'outil est maîtrisé. En effet, si l'on prend la page 13 du document où on parle du développement durable. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Quand on demande la définition du développement durable sur Google, on obtient une phrase similaire : c'est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. On a changé deux mots. On espère que ce PST est réellement un travail mené par vos soins et que l'IA n'a pas remplacé ce besoin de rédaction. Le plus grave, c'est qu'on a l'impression que personne n'a relu ce PST. Dans ce PST, on a 6 doublons. On a 12 fiches identiques. Ainsi, Fiche 35 « Poursuivre et promouvoir les actions de l'Alzheimer Café », fiche 9 « Proposer un Alzheimer Café mensuel », fiche 38 « Poursuivre l'organisation du salon des aînés tous les 2 ans », fiche 85 « Organiser tous les 2 ans un salon destiné aux aînés », fiche 1 « Extension cimetière », fiche 49 « Extension cimetière de Bruyelle ». C'est quand même un document important. On a vu le programme de la majorité qui était déjà un élément important avant élection, qui l'est aujourd'hui et qui est traduit dans ce PST. Mais la légèreté de la rédaction porte quand même à croire que ça a été fait à la 6-4-2. Heureusement, on ressent dans ce PST qu'il y a eu des contributions importantes de l'ensemble du personnel et surtout de 2 personnes. La moitié des fiches de ce PST émanent de ces 2 personnes. On a un déséquilibre total avec 45 fiches, donc plus d'un tiers, qui concernent la personne handicapée, la jeunesse/culture et le PCS. On va dire que c'est très bien car on s'occupe des personnes handicapées, des minorités, de la jeunesse, c'est le futur. Mais il y a d'autres thématiques qui sont importantes aussi et qui n'apparaissent pas dans ce PST. Sur l'agriculture, quasiment rien, on évoque simplement les fascines les mesures contre les inondations, rien d'autre. On a l'impression qu'il n'y a pas d'agriculteur. Les circuits courts, le développement durable, rien de précis dans ce PST. Au niveau économique, il y a la zone Delta. Mais sinon, on n'a quasiment rien, il y a une fiche au niveau économique. Le commerce, même chose, on a trois fiches. On a une commune avec une artère commerçante importante, certaines places de village qui survivent encore aujourd'hui et tant mieux, mais on n'a rien de traduit dans ce PST tant au niveau économique qu'au niveau du commerce. Et il n'y a aucun projet d'envergure. On a eu une période où on a dilapidé l'argent, notamment avec ce bâtiment, le football, le BMX. Ici, à part une nouveauté et c'est très bien, à savoir la réfection de la Place Emile Vandervelde à Fontenoy, on n'a aucun autre projet neuf. Si on prend les 121 fiches, il y a 21 nouveaux projets dont 9 réellement novateurs. C'est la déception au fil des pages. Il y a des points positifs comme un pass touristique. Alléluia, cela fait des années qu'on le demande. Que les acteurs touristiques, du Grand Large notamment, et d'ailleurs souhaitent une formule qui puisse pousser les gens à venir passer une journée à Antoing sans devoir passer par le site internet d'un tel ou d'un tel. C'est très bien. Mettons cela rapidement en œuvre. Il est encore possible pour la prochaine saison touristique de proposer un semblant de pass qu'on pourrait améliorer au fil des mois. Les radars, c'est une très bonne mesure. La vélothèque, c'est Madame HELLIN qui s'en réjouit, d'autant qu'elle est retenue parmi les priorités de l'échevine. La signalétique du Grand Large, c'est Monsieur VIVIER qui jubile car il la demande depuis des années. Une signalétique correcte pour les personnes qui empruntent le Grand Large, qui ne connaissent pas tous les recoins de ce site et qui cherchent leur chemin, qui cherchent les attractions. C'était également dans le programme du Groupe GO. L'accueil des nouveaux habitants qui doit être amélioré,

c'est aussi positif. Il y a des bonnes choses mais le côté brouillon fait un peu peur. On y parle de culture, d'art dans la ville, de street-art, même le land-art. Et il y a encore des rajouts aujourd'hui avec le projet présenté par Monsieur DESMET sur le climat. Cela veut dire que le PST évolue déjà le jour 1. Une dernière chose que Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ désire évoquer sur la forme est, par exemple, l'absence de toute description dans la fiche 118 relative à l'IA. On se doute de ce que renferme cette fiche mais il n'y a pas la moindre information. Budgétairement, c'est la même chose. Il n'y a aucune donnée chiffrée dans aucune des fiches. Il y a quand même nombre de fiches qui ne vont pas engendrer un coût pour la commune voire un coût dérisoire car ce sont des projets qui sont déjà menés par notre administration mais il y a d'autres projets qui eux vont demander un investissement et donc des moyens financiers.

Madame FARINEAU signale avoir des questions plus ciblées en fonction de certaines fiches mais, depuis la présentation, des informations complémentaires ont été fournies et elle se demande pourquoi toutes ces informations n'ont pas été transmises avec le PST. On est censé le lire avec grande attention, l'étudier mais on se rend compte finalement qu'on avait un document moins complet que celui présenté ce soir. C'est un peu bizarre comme manière de travailler. En ce qui concerne la fiche numéro 4 relative aux friches industrielles, on peut lire que l'ensemble des sites a été répertorié. A la question de Madame FARINEAU, le Président précise que cette liste est consultable sur le site de la Région wallonne Walonmap. Au niveau de la fiche numéro 15, Madame FARINEAU voudrait savoir si elle concerne la maison des associations de Maubray ou s'il y a un projet de faire un autre type de maison des associations. Au niveau de la fiche 24 relative aux balades pédestres et cyclables, elle pense qu'il y a un problème avec l'agent pilote signalé car elle aurait plutôt indiqué le tourisme. La fiche 26 ne renseigne pas d'agent pilote, est-ce que cela signifie qu'il y a plusieurs agents concernés ou pourrait-on désigner le tourisme ? Au sujet de la fiche 34 relative à la boîte senior focus, est-ce qu'on sait combien de boîtes ont déjà été distribuées depuis le début de cette initiative ? Un chiffre annuel serait intéressant. La fiche 36 vise à être à l'écoute des personnes âgées, ce qui est normal. C'est comme être à l'écoute des personnes handicapées. Pour celle-ci, la personne ressource est le handi-contact. Ne pourrait-on pas instaurer, puisque c'est la même personne, le contact senior ? Ça serait beaucoup plus simple en cas de question et on aurait vraiment un agent bien identifié. Parfois les gens ne savent pas qui s'adresser. C'était une idée. A la fiche 37, il est stipulé que le partenariat avec la Maison de Repos, l'Asbl AG'Y SONT et l'accueil centralisé a repris en septembre 2024. Le document n'est probablement pas à jour car cela a repris pour l'année scolaire 2025-2026. Madame HIROUX précise que c'est bien le cas. A la question de Madame FARINEAU, Madame HIROUX précise qu'un appel à candidatures a bien été lancé pour le renouvellement de la commission pour les personnes handicapées mais seules deux personnes ont répondu à l'appel. C'est bien évidemment trop peu et un nouvel appel sera lancé d'ici peu. C'est compliqué avec les personnes qui sont au premier degré, au deuxième degré, etc... On doit aussi vérifier si les ASBL qui sont représentés au sein de la CCCPH existent encore et si leur objet est bien en rapport avec les personnes handicapées. Il y a vraiment toute une analyse à faire. A la question de Madame FARINEAU concernant la fiche 42, Monsieur DESMET précise que la tranche d'âge visée pour le Conseil Communal des Jeunes est 12-18 ans. Madame FARINEAU précise que la fiche 44 lui tient particulièrement à cœur puisqu'elle traite de la gestion des déchets la lutte contre les incivilités. Cette fiche est vide alors que cela fait des années qu'on en parle. Elle rappelle le rôle primordial de l'agent constatatateur. Récemment, on a encore vu des dépôts en pleine campagne. Tant qu'on n'agira pas sur le portefeuille des gens, ils vont continuer parce qu'il y a un sentiment d'impunité à Antoing. Il faut vraiment poursuivre ces gens-là et, quand il y a des dépôts, les fouiller. Il faut faire peur aux gens, tant pis, mais il n'y a que comme ça qu'on aura du respect. Le titre de la fiche 49 est manifestement erroné. Dans cette fiche, que veut dire le terme UAG ? La fiche 54 parle du développement des PLP. Celui de Maubray existe-t-il encore et celui envisagé à

Fontenoy se met-il en place ? La fiche 55 parle de l'aménagement de pistes cyclables, y compris sur les voies régionales. Là aussi, l'état d'avancement n'est pas à jour, parce qu'on dit que les travaux d'extension du Ravel jusqu'à la gare débiteront en septembre 2022. La fiche 56 parle d'installer des bornes interactives dans les espaces publics. Dans les PV de Collège, on a pu lire que la borne de la Marina allait être déplacée vers la Place Bara. Dans cette fiche 56, on en prévoyait une, en fait, à la Marina, et une autre au square Raoul Cauvin. Cette fiche est donc à modifier. Par ailleurs, pourquoi avoir décidé de déménager cette borne à la Place Bara, plutôt qu'en premier lieu au square Raoul Cauvin, vu que c'était prévu dans une fiche du PST ? N'y a-t-il pas un doublon avec la fiche 121 qui vise à poursuivre l'installation de bornes d'informations dans l'entité. Comme il n'y a pas de détails dans la fiche, parle-t-on aussi de bornes interactives, ou plutôt de panneaux didactiques ou explicatifs ? La fiche 72 vise à intégrer ou mettre en valeur des œuvres d'art dans des projets. On parle du projet de Madame Dheygere avec le parcours des petites œuvres qu'elle a réalisées pour la commune. Il est écrit que la dernière œuvre a été installée au pont Royal récemment. Là aussi, il faut mettre à jour la fiche parce que c'était en 2022. Ce n'est pas si récent. Le Groupe GO est très content de la fiche 79 qui vise la poursuite du contrôle de la qualité de l'air, à l'aide de capteurs installés sur l'entité Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ avait demandé ce contrôle pendant de très nombreuses années. La fiche 95 qui parle de poursuivre les activités mises en place telles que place aux enfants, stages de vacances, plaines de vacances. Cette fois, la fiche est bien décrite mais, dans le titre, il faudrait faire figurer le terme Accueil Temps Libre (ATL). La même remarque vaut pour la fiche 96 car, là aussi, c'est l'ATL qui en est le point de départ. Le titre de la fiche 101 est « Décourager l'aménagement de logements en rez-de-chaussée dans les artères commerçantes ». Il faut rester positif dans un PST. Plutôt que de décourager, on pourrait reformuler en encourageant l'ouverture de commerce dans les artères commerçantes. On suppose qu'une série d'outils seront développés pour motiver les commerçants à venir s'installer à Antoing. Madame HELLIN et Monsieur MARTINEZ y LOPEZ sont très contents de la fiche 102 qui vise à affilier la commune à une agence immobilière sociale. Cependant, on ne voit pas beaucoup de publicité passer pour l' AIS. Sur le site de la commune, il y a bien un onglet où on retrouve l'adresse du site internet de l' AIS. Sur ce site, on peut voir qu'il y a une maison disponible et il est décevant qu'on n'en fasse pas la publicité via, notamment, la page Facebook de la commune. Pour info, il s'agit d'une maison 3 chambres dans la grande rue avec cave et cour extérieure, vaste grenier, chauffage central au gaz, 790 euros par mois. Il faudrait un peu plus de pub pour les logements mis à disposition en collaboration avec l' AIS. La fiche 104 visant la création de logements tremplins est vide mais, apparemment, on a déjà une idée bien précise d'un logement tremplin à Fontenoy, à l'ancienne menuiserie. La fiche n'est donc pas à jour. Il faudrait le faire. La fiche 105 vise à mettre des outils de propagande à disposition des commerçants. Le terme propagande a une connotation très négative. Ça fait plutôt penser à tromperie. On pourrait renommer cela en outil stratégique. Le fait d'attirer des nouveaux commerçants dans notre commune, c'est leur fournir des outils qui vont les aider à se faire connaître et à se faire une bonne publicité et absolument pas une propagande. La fiche 106 concerne la mise en œuvre du projet Triangle Blanc. C'est le projet phare de cette nouvelle législature. Et pourtant, la fiche est vide. Vu la présentation faite lors du dernier conseil communal conjoint en décembre, cette fiche peut vraiment être mise à jour. La fiche 108 parle d'aménager un camping-car au bout de la Presqu'île de l'Escaut. On veut probablement parler d'une aire de camping-car ou un camping-car park mais pas un camping-car aménagé. La fiche 111 est une des rares fiches qui a un aspect économique. Mettre en place une niche entrepreneuriale afin de permettre l'implantation de nouvelles sociétés. Cependant, la fiche est vide. Y a-t-il une idée du projet ? C'est une phrase assez abstraite et il serait bon d'avoir des détails. Voilà pour le volet externe du PST. La fiche 1 du volet interne vise à maintenir l'emploi. Via les PV de Collège, on a pu voir qu'il y avait eu des engagements pour le service technique mais on n'a jamais vu une offre d'emploi à ce sujet. Sur la commune, il y a beaucoup d'ouvriers qui recherchent un emploi. Comment faire pour postuler si on ne voit pas passer d'offre

d'emploi? Si on veut maintenir l'emploi, il faut en faire la publicité, surtout lorsqu'il y a des engagements. A l'intervention de Madame FARINEAU concernant le libellé de la fiche 3, le Directeur général précise que plusieurs mails ont été envoyés et ceux-ci précisait les modifications apportées au document. Le titre de cette fiche 3 est de permettre le suivi de formations adaptées. La fiche 5 vise à faire évoluer et maintenir à jour le site Internet communal. Madame FARINEAU estime que l'offre d'emploi pour le chargé de communication est vraiment liée à cette fiche-là. Où en est-on dans la recherche pour pouvoir réaliser cette fiche au plus vite? On ne mentionne pas l'application FixMyStreet. Le mois dernier, on nous a dit que des renseignements seraient pris, que des tests seraient effectués. Même si ce n'est pas cette application-là, mais une application de gestion collaborative, ça ne figure pas dans les fiches alors que cela a sa place. À la suite de la présentation de Monsieur l'échevin, ça pourrait être placé dans la fiche 51. Quand on dit maintenir la qualité des réseaux routiers communaux, cette collaboration du citoyen va justement permettre ce travail ou, en tout cas, de le faciliter et centraliser les réseaux.

Le Président signale que les remarques sont essentiellement sur la forme. Mais les 121 actions présentes dans ce PST n'ont pas été remises en cause. Le Collège n'a pas attendu ce moment pour commencer à travailler et c'est pour cela que certaines fiches sont déjà entamées, notamment au niveau de l'intergénérationnel. Une contradiction par rapport aux différentes interventions. Pour Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, il n'y a pas de projet majeur, mais pour Madame FARINEAU, il y en a un. Et il remercie cette dernière de l'avoir relevé car c'est en effet un projet à plusieurs millions d'euros qui est censé amener une modification majeure, en tout cas sur la manière de faire du tourisme, sur les implantations, par exemple, touristiques. Une chose que le Président tient à rappeler et préciser, et sur laquelle le Directeur Général a également insisté, c'est que le PST est une feuille de route et un document évolutif. Des différentes interventions, cela permet déjà d'anticiper l'année 2028, puisqu'il y a déjà des choses soulignées qui ont été mises en place. Beaucoup de points de détail ont été relevés. Par rapport aux SAR, tous les sites sont répertoriés et visibles sur le site de Walonmap. Pour ce qui est de l'usine électrique, c'est toujours en discussion avec IDETA et c'est en relation avec la niche entrepreneuriale. Au niveau de la maison des associations, il y a effectivement celle de Maubray mais chacun sait que deux projets de maisons de village vont sortir de terre et qui sait si une autre association se proposerait pour un projet de maison des associations ? Preuve à nouveau que le PST est un document évolutif. En ce qui concerne les balades pédestres et, de manière générale, tout ce qui touche au tourisme, c'est bien l'office du tourisme qui en a la charge et cela sera corrigé. Pour ce qui est des PLP, le Président confirme que Maubray est toujours en cours et qu'une réunion de travail s'est tenue avec de nouveaux habitants parce qu'il y a eu un petit turnover de ce côté-là mais tout fonctionne. Pour Fontenoy, un toutes-boîtes devrait partir courant de la semaine prochaine. En ce qui concerne les boîtes Senior Focus, Madame HIROUX précise que le projet a été lancé fin 2021. A l'heure actuelle, on est à plus de 400 boîtes distribuées depuis cette période-là, et, pour l'année 2025, entre 30 et 40 boîtes ont été distribuées. Pour ce qui est des personnes seniors, le Président rappelle que le rôle du CCCA est extrêmement important, lui qui a aussi une compétence d'avis. Ce n'est pas parce qu'il y a une dénomination de fiche que d'autres actions ne vont pas arriver au fil du temps. Par exemple, le CCCA devrait prochainement transmettre ses premiers avis au Collège et on s'en réjouit. L'idée du senior contact, pourquoi pas ? C'est une idée à retenir un peu comme la vélothèque. Au niveau des incivilités, le problème, c'est que les gens laissent rarement leur adresse. Dès qu'on les trouve, on verbalise. Le Conseil Communal a d'ailleurs voté, à l'unanimité, le montant maximum pour ce type d'infraction et on aurait même aimé aller plus haut. L'UAG, cela signifie unité d'aide à la gestion. Cela permet de planifier les tâches de nos ouvriers dans les différents secteurs qui les concernent. Pour ce qui est des pistes cyclables, effectivement, des travaux ont commencé en 2022. Dans le détail, on devrait certainement dire qu'on est en réflexion. Mais la liaison vers Laplaigne est primordiale et elle tenait à cœur à Monsieur

CHEVALIER. Le Collège va continuer à travailler sur ce dossier qui est, en partie, en voirie régionale. Il ne faut pas prendre chaque action individuellement, le PST se veut transversal et pas cloisonné. Pour ce qui est des bornes, celle de la Marina est toujours là. Une réflexion est en cours pour la déplacer. Pourquoi vers l'OTA ? Parce qu'à cause de la réforme, c'est le seul endroit qui nous paraît pertinent dans un premier temps. Puisque c'est là que vont se concentrer les personnes qui viennent au niveau du tourisme. L'idée, c'est de commencer là, d'en remettre une seconde au Square Raoul Cauvin. Et puis après, pour développer d'autres bornes informatives, on a pris un terme générique pour parler de tout ce qui peut se faire en la matière. Pour l'intégration des œuvres d'art dans les projets, effectivement, on a parlé de Madame DHEYGERE mais on pourrait rappeler la volonté, dans le cadre du Triangle blanc, de pouvoir placer au centre-ville, dans des nouveaux projets, des voiles en béton. Sur lesquels on pourrait afficher des photos. Ça se fait beaucoup dans le sud de la France. Pour ce qui est de l'installation des commerces, l'idée, c'est effectivement de faire en sorte que nos artères commerçantes continuent à rester des rez-de-chaussée commerciaux. La dénomination est claire à ce sujet. En tout cas, pour ceux qui voudraient investir à Antoing et en faire des logements, ils savent qu'ils en seront découragés. En ce qui concerne l'AIS, le Président a pu constater sur leur site qu'Antoing avait deux biens répertoriés dont l'un déjà mis en location. Cela prouve que notre AIS travaille bien. On n'hésite pas à réorienter les gens quand ils viennent nous voir que ce soit vers l'AIS, la société de logements ou d'autres acteurs. Il y a plein d'autres acteurs intéressants, et pas que de la ville, en tout cas, qui n'a pas un si gros patrimoine que ceux-là, contrairement à ce qui a été dit, c'est donc une fake news. Pour ce qui est des logements Tremplin, il y a un nouveau projet lié à notre maison rurale de Fontenoy. Des réflexions sont aussi menées avec le CPAS. Sur ce sujet, le Président rappelle à nouveau que le PST est un document évolutif. Le projet Triangle Blanc est effectivement le projet de la mandature c'est clair, avec des investissements qui toucheront les infrastructures routières, des infrastructures type gare SNCB et d'autres choses. Ces réflexions sont menées avec beaucoup d'acteurs et ce projet va venir façonner Antoing pour les 5, 10, 15 ans à venir, étant donné l'ampleur de la tâche.

Pour ce qui est du maintien de l'emploi, on peut se féliciter d'une chose, c'est qu'on travaille beaucoup avec les articles 60. On a une très saine collaboration et très efficace avec le CPAS. Parfois on a la chance de pouvoir combler un départ à la pension avec des gens qu'on a pu embaucher dans le cadre de l'article 60 au préalable. La facilité étant qu'il connaît les infrastructures, qu'il a été formé et écolé. Quand la qualité du travail est là, on peut la récompenser. Pour ce qui est du FixMyStreet, on a effectivement eu une démo mais on a trouvé ça un peu complexe. L'intercommunale IMIO dispose également d'une petite plateforme de signalement qui est plus facile, plus accessible aux citoyens. Au lieu d'avoir pléthore de volets et de décourager les gens qui voudraient signaler, c'est plus concis et, avec la technologie Plone6, on partirait vers IMIO. Monsieur DESMET précise qu'il faut faire la différence entre encourager l'installation de commerce et décourager la création d'habitats. Encourager l'arrivée de nouveaux commerçants, c'est une chose, mais décourager les futurs acquéreurs à créer de l'habitat, c'est essayer de négocier avec eux, essayer de trouver des pistes de solution pour les pousser à laisser des rez-de-chaussée commerciaux.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que la commune a un beau parc immobilier, 56 maisons, ce n'est pas rien. Le Président précise qu'il faut éviter de jeter de la poudre aux yeux aux gens. Quand on reçoit des gens qui nous appellent plein d'espoir parce qu'ils ont vu des publications sur les réseaux sociaux et qu'on doit leur dire qu'il y a une liste d'attente pour voir deux ans avant eux, ce n'est pas plaisant. Il faut être clair avec eux et leur dire qu'il y a une très longue liste d'attente. Il faut être prudent avec les annonces de ce genre car les gens prennent pour argent comptant ce qu'ils lisent sur les réseaux sociaux. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que, chaque année, la commune demande à ceux qui sont intéressés d'introduire une demande, de remplir un formulaire pour prétendre à une location

au niveau de la commune. Il y a peu de promotion faite autour de ces possibilités d'occuper un logement communal et donc le Groupe GO a diffusé effectivement ces formulaires en précisant qu'il y avait un parc immobilier important. Quand quelqu'un écrit qu'il est inscrit depuis un bon moment et toujours rien, il faut en effet être patient car il n'y a que quelques rotations et remises en location par an. On estime que chacun doit pouvoir prétendre à un logement et chacun doit pouvoir être candidat même si on sait qu'au-delà du nombre il y a un choix qui est fait par le collège par rapport à ces logements qui ne nous conviennent pas mais on y reviendra, pas le mois prochain mais le mois d'après avec, peut-être, une proposition à soumettre au conseil.

Madame FARINEAU se demande comment elle pourrait le savoir qu'il y a une longue liste d'attente ? On ne saurait pas le dire aux gens puisqu'on ne connaît pas l'ampleur de cette liste. Tout ce qu'on peut faire, c'est la promotion de ce document qui est d'ailleurs disponible sur le site internet et c'est la même façon de voir les choses que promouvoir les logements proposés par l'AIS ou ceux de la société de logement du Haut-Escaut. Pour avoir été dans une instance de la société de logement du Haut-Escaut, Madame FARINEAU sait que les listes sont longues. Personnellement elle pourrait le dire aux gens mais ce n'est pas pour autant qu'ils ne doivent pas s'inscrire car, tant qu'on ne s'inscrit pas, on a zéro chance. Le Président signale qu'il n'a pas de problème avec ce qui a été diffusé mais il faut être très clair tout de suite avec les gens. Quand ils arrivent ici, ils s'attendent, par rapport à ce qu'ils ont lu, à pouvoir obtenir un logement. Madame FARINEAU signale que c'est parce qu'ils comprennent mal et qu'ils lisent mal. A la question de Madame FARINEAU, le Président et le Directeur Général précisent que le titre de la fiche 49 est en lien avec la gestion de l'espace public et la gestion différenciée. Par rapport au projet triangle blanc, Madame FARINEAU précise, qu'à la lecture du PST, la fiche 106 relative à ce projet est vide et on pourrait penser qu'il n'est pas important, parce qu'il n'y a rien, il n'y a aucune information. Il y a eu une présentation en décembre avec déjà énormément d'informations et cette fiche mérite déjà d'être plus remplie. Cela n'a aucun sens qu'elle soit vide. Le Président signale que c'est pour la simple et bonne raison qu'il n'y a encore aucun projet qui a été présenté au niveau du conseil communal. Des projets vont effectivement venir sur la fiche mais pour le moment, il n'y a encore aucune action concrète à mettre dans ce PST ce qui confirme son caractère évolutif.

Monsieur DEGREMONT précise, qu'en tant que président du Parti Socialiste, avec le Collège et les conseillers, on est tous d'accord avec ce PST. D'ailleurs, c'est en toute transparence qu'on a fait notre pré-conseil, et surtout qu'on a traduit ce PST avec notre programme électoral. On est très fiers que le Collège suive ce que les militants et surtout ce que la population, à l'issue de réunions participatives avec l'ensemble des citoyens sur chaque village a souhaité. Pour partir sur une note positive, Monsieur DEGREMONT précise que l'ensemble des conseillers socialistes soutient le Collège pleinement à 100% et que ce PST est quelque chose de très bien.

A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président précise que la table des matières est organisée autour des 6 axes. C'est pour cela qu'on a un côté un peu déstructuré. Les projets sont présentés dans un certain sens, mais il faut les lire à travers des axes. C'est à la synthèse des objectifs qu'il faut se fier. Le PST a été construit autour des différents axes et les différentes fiches sont liées à ces axes. Monsieur VIVIER signale qu'il faut corriger les erreurs et supprimer les doublons avant de publier ce PST sur le site de la commune. Le Président précise que certains projets sont liés à différentes thématiques et que cela pourrait parfois laisser penser à des doublons, ce n'est pas le cas. Sur un document qui comprend 121 fiches, il aurait été étonnant qu'il n'y ait pas l'une ou l'autre coquille. Mais 121 actions à l'échelle d'une commune comme la nôtre, c'est pas mal. Comme l'a dit Monsieur DEGREMONT, on est parti des besoins des gens, on a fait un travail social communautaire, et c'est quand même pour ça qu'on est là. Quand bien même on n'a pas de projet qui pèse plusieurs millions, l'idée, c'est d'être le plus proche possible de nos citoyens, de travailler en fonction de leurs besoins, et d'évoluer par

rapport à leurs besoins, besoins qui évolueront en fonction de ce qui se passera dans leur vie. Il y a des conflits, on a vu l'Ukraine, des réformes vont tomber au niveau du fédéral, tout ça nécessitera des adaptations par rapport aux projets. D'où, à nouveau, l'importance du caractère évolutif et transversal du PST. Monsieur VIVIER signale que seules 30 % des fiches de l'ancien PST ont été réalisées. Il ne sert à rien d'en mettre pour le plaisir d'en mettre.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Impositions communales

Règlement-taxe sur la force motrice – exercices 2026-2031 – modifications.

Le règlement-taxe voté par le Conseil communal en séance du 23 octobre 2025 doit être modifié suite au Décret-programme du 19 décembre 2025 portant diverses mesures budgétaires.

En effet, ce Décret, en son article 54, insère un nouvel article L3611-2 dans le CDLD :

« Art. L3611-2. § 1^{er}. Il est établi une exonération de taxe sur la force motrice sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf sur le territoire de la Région wallonne, à partir du 1^{er} janvier 2021, pendant une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année de l'investissement. [...] »

Dès lors, depuis le 1^{er} janvier 2026, une nouvelle exonération limitée aux nouveaux investissements acquis ou constitués à partir du 1^{er} janvier 2021 entre en vigueur (*avant le 01.01.2026, l'exonération portait sur les investissements acquis ou constitués à partir du 01.01.2006*).

Une Circulaire datée du 12 décembre 2025 relative au projet de décret-programme précise également que le taux-plafond est fixé à 24,69 €/kw (soit 20 €/kw non indexé). Il convient donc de revoir notre taux actuel qui est de 25 €/kw et de le ramener à 24,69 €/kw.

Le projet de règlement-taxe a été adapté en tenant compte de ces changements.

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Directeur Général précise que les dispositions prévoient de pouvoir à nouveau taxer les investissements effectués entre 2005 et 2020 mais rien n'est encore fait. Le Président ajoute que les instances supérieures n'ont encore donné aucune instruction spécifique. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Directeur général précise que, si le Gouvernement fait marche arrière, il faudra revenir avec un nouveau règlement devant le Conseil.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Handicap

Emploi des travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux – situation au 31/12/2025.

Madame HIROUX signale que, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 07/02/2013, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein des provinces,

communes, CPAS et associations de services publics fixée à 2,5% est satisfaite. En effet, la commune présente un taux de 4,65%.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que l'on a 90,3 équivalents temps plein mais aucun des travailleurs ne fait l'objet d'une reconnaissance de l'AWIPH ou d'un autre organisme. Le Président signale que certains travailleurs sont à mi-temps médical. Ils ne sont pas reconnus comme personnes porteuses d'un handicap mais sont assimilés. Une personne est reconnue et l'aménagement proposé aux mi-temps médicaux est assimilé.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Florence CLEMENT

Politique responsable : Muriel HIROUX

8. Marché public

Marché public d'achat d'un véhicule utilitaire avec benne basculante pour le service jardinage – année 2026 – CSCh, estimation, mode de passation et conditions du marché.

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la procédure négociée sans publication préalable, sur l'estimation et sur le cahier spécial des charges.

Ce dossier était passé au Conseil du 28 août 2025. Toutefois, à la suite des offres reçues pour un véhicule similaire faisant l'objet d'un autre marché, il s'est avéré que l'estimation (45.000 €) était trop basse. Un nouveau crédit a donc été réinscrit au budget 2026. Celui-ci s'élève à 55.000 €. Le Conseil est donc « réinvité » à se prononcer sur ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Éclairage public

Remplacement d'éclairage public par des sources moins énergivores par Ores – année 2026 – estimation budgétaire.

Dans le cadre du programme de remplacement de l'ensemble du Parc wallon d'éclairage public par des sources moins énergivores s'étalant jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, Ores propose d'effectuer le remplacement de 294 points d'éclairage public pour l'année 2026. L'estimation pour ce chantier s'élève à 166.794 euros T.V.A comprise.

Le Collège communal propose de marquer accord sur :

- Le remplacement par ORES des 294 points d'éclairage public concernés sur la période 2026 au prix estimé de :

	Prix HTVA	Prix TVAC
Le budget global pour la réalisation du projet dont :	137.846 €	166.794 €
- OSP	137.846 €	166.794 €
- Non OSP	-	-
L'intervention OSP > 60W (125 €)	21.750 €	26.318 €

L'intervention OSP $\leq$ 60W (180 €)	21.600 €	26.136 €
Solde à prévoir au budget 2025	94.496 €	114.340 €

- Le choix du matériel proposé par Ores :

Type de voirie	Nom du modèle	RAL / Teinte
Rurale	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Urbanisée	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Lotissements / quartiers résidentiels	Elyxe / Citysoul	RAL 9006 (white aluminium) RAL 7043 (traffic grey)
Zones piétonnes et commerçantes	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Venelle / sentier	Teceo / Luxis Square	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Projecteurs pour bâtiments à éclairer	Woody Sculplood Luminy	A définir selon les endroits

- De ne pas recourir au préfinancement par Ores ;
- D'inscrire le montant de 114.340,00 euros au budget extraordinaire 2026.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'il serait bien d'indiquer précisément les zones concernées. Par ailleurs, il aimerait disposer d'une cartographie complète mise à jour avec ces changements. Il ne doit plus rester grand-chose. Monsieur SOENENS signale, qu'à la fin du point 9 de la notice, il est indiqué de ne pas recourir au préfinancement par Ores et d'inscrire le montant de 214.340 € au budget extraordinaire. Les questions sont le montant au budget extraordinaire, est-ce sur fonds propres ou par emprunt ? Pourquoi ne pas recourir au préfinancement par Ores. Est-ce que ça a un coût ? Est-ce qu'il y a moyen d'étaler la dette ? Le Directeur Général précise que la proposition d'Ores, c'est aussi un financement par emprunt, mais les conditions que la commune sait avoir sont nettement meilleures que les leurs. Monsieur SOENENS ajoute que son groupe aimerait obtenir un tableau avec le gain obtenu par année depuis le début. Le Directeur Général précise que, dans le dossier, il y a l'estimation d'Ores au niveau de son tableau de remboursement. En fait, l'investissement atteindra 146.908,87 €. L'économie d'énergie atteindra 332.808 €, soit un gain net de 185.900 € d'ici 2041. Pour notre connaissance, ce serait bien d'avoir ce tableau avant et de le présenter chaque année.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

10. Patrimoine communal

- a) Vente d'un bien sis avenue de l'Europe à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire de l'immeuble sis à l'Avenue de l'Europe n° 30 à Antoing, cadastrés section C 47 C6 – C 47 D6 et C 47A6, actuellement sans affectation ;

Considérant l'estimation du Service Public de Wallonie, Comité d'Acquisition de Mons, datée du 11 juillet 2024, d'un montant de 170.000,00 euros ;
Considérant que notre administration communale n'a pas de projet pour ce bien ;
Vu l'offre d'achat de Monsieur Lenoir et Madame Delgrange d'un montant de 170.000,00 euros ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- Sur la vente du bâtiment concerné cadastrés section C 47 C6 – C 47 D6 et C 47A6 pour un montant 170.000,00 euros selon une procédure de gré à gré à Monsieur Lenoir et Madame Delgrange ;
- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier seront mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature de l'acte au SPW Comité d'acquisition.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que l'estimation a été demandée en février 2024 et reçue en juillet 2024, donc ça fait quasiment deux ans que le dossier est en cours. On se demande si cette offre, après autant de temps, n'est pas caduque au moment de la vente. Le Président précise que c'est un bien qui nécessite quand même pas mal de travaux. Il n'est en ordre ni en termes de PEB, ni d'électricité. En plus, les coûts liés aux travaux sont allés crescendo, et cela a été pris en considération lors de l'estimation. Monsieur DEGREMONT ajoute qu'il ne faut pas oublier aussi que depuis 2024, pas de chauffage, pas d'évolution, ça veut dire aussi que le bâtiment ne peut pas être réévalué à une manière exponentielle si, là derrière, les travaux n'ont pas été réalisés. Si réévaluation il y avait eu, elle aurait probablement été revue à la baisse.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Vente d'un bien sis Avenue du Lac à Péronnes - dispense d'inscription d'office aux hypothèques.

En date du 28/08/2025, le Conseil communal a décidé de la vente d'un bien sis Avenue du Lac à 7640 Péronnes (parcelle pré-cadastrée section B 895 a) à Monsieur Plaquet. Le montant de la vente s'élevant à 3.575 euros a déjà été versé par Mr Plaquet avant la signature de l'acte définitif. Il est dès lors proposé au Conseil de dispenser la vente de l'inscription d'office aux Hypothèques.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Agent traitant : Caroline DELBAUVE
Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Bien-être animal

Subvention aux communes pour leurs actions en matière de bien-être animal – demande de subsides pour la période 2026-2027, plan d'actions et partenariats.

Madame HIROUX signale que, considérant que la Région wallonne prolonge son soutien aux communes via une subvention pour mener des actions en matière de bien-être animal ;

Considérant que la commune d'Antoing est impactée par la présence de chats errants sur son territoire et qu'il convient de mener des actions de trappage et de stérilisation de ces chats ;
Considérant que la commune d'Antoing mène des actions de stérilisation de chats errants depuis six années et qu'il est nécessaire de maintenir ces actions pour limiter ces populations et les nuisances qui en découlent ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La demande de subvention (2.000 euros minimum) ;
- Le plan d'actions pour stériliser les chats errants sur le territoire communal ;
- L'octroi d'une aide aux ménages précarisés pour la stérilisation des chats domestiques (via le CPAS) ;
- La poursuite du partenariat avec Madame Christine Fleurquin, vétérinaire à Péronnes ;
- La poursuite du partenariat avec l'ASBL « Félin pour l'autre » pour le trappage des chats errants.

Madame FARINEAU précise que le Groupe GO estime ce dossier très important. On voit souvent des soucis de chats qui se reproduisent, des petits chatons abandonnés, etc. C'est vraiment quelque chose qu'il faut soutenir. En plus, la stérilisation des chats est obligatoire et il faut sans cesse le répéter pour que tout le monde respecte cette obligation. Ici, on parle de la subvention principale, un montant de maximum 3.000 euros. Mais il y a moyen d'avoir une subvention complémentaire de 2.000 euros si notre commune remplit au moins 7 des dispositions suivantes. Il a été répondu oui à 6 d'entre-elles. Il y en a, c'est non, parce qu'on n'est pas du tout dans les conditions. Mais, par contre, sur le point relatif aux feux d'artifice, Madame FARINEAU aurait voulu avoir plus d'explications. Il fallait répondre oui ou non à la question suivante : « *En vue de préserver les animaux sauvages et domestiques, notre commune prévoit-elle dans un règlement communal des dispositions relatives à l'interdiction et à la sanction de l'utilisation des feux d'artifice par des particuliers ?* ». On a répondu non. Pourtant, dans l'article 67 du règlement général de police, il y a bien une interdiction des feux d'artifice sur la voie publique, mais aussi chez les privés. On peut exceptionnellement obtenir une autorisation du bourgmestre. Mais en tout cas, ça a toujours été comme ça. La Ville interdit d'office vu les risques engendrés par les feux d'artifice. Et le seul feu d'artifice qui est toléré, c'est celui que la Ville organise elle-même avec tous les moyens de sécurité possibles. Pourquoi avoir répondu non ? Le Président précise que la réponse est dans ce qu'il vient d'être dit. C'est-à-dire que dès qu'on organise un feu d'artifice soi-même, selon l'agent, automatiquement, on ne peut pas répondre oui. Tout simplement. Mais effectivement, il est écrit « *par des particuliers* ». Madame FARINEAU signale que c'est dommage parce que ça fait un point en moins et on ne peut, dès lors, pas prétendre à la subvention complémentaire. Le Président ajoute que le RGP mentionne que le Bourgmestre a la possibilité d'autoriser le feu d'artifice et cette possibilité de pouvoir nous empêche de répondre oui. Madame FARINEAU estime qu'il faudrait pouvoir changer cet article. Le Président signale qu'il faudrait éviter que ce règlement devienne arbitraire. Pourquoi le permettre à la commune mais ne pas avoir de possibilité de l'autoriser pour un particulier ? Madame FARINEAU propose de se renseigner dans d'autres communes et voir s'il y a des distinctions entre ce qui est organisé par la commune et le particulier. 2 000 euros en plus, ce serait encore mieux pour pouvoir mener ce programme. A l'intervention de Monsieur VERSCHEURE, le Président précise que les tirs à canon pour les mariages sont également interdits sauf autorisation de la commune. A l'intervention de Madame FARINEAU, Madame HIROUX confirme que la journée du bien-être animal aura bien lieu le 19 avril prochain et que le programme va bientôt sortir. Ce jour-là, il y aura bien un rappel à la loi. Puisque c'est important que tous les citoyens soient au courant sur la détention des animaux. Parce qu'on offre trop rapidement un animal et puis on le retrouve dehors. Il y aura vraiment une sensibilisation sur le sujet. Des vétérinaires seront également présents. Ils pourront donner des conseils mais ne feront pas de consultations. Leur rôle est aussi de bien sensibiliser à la

détention de l'animal. Madame FARINEAU ajoute que ce sera aussi peut-être l'occasion de rappeler qu'il faut ramasser les déjections de son chien. Madame HIROUX en convient et des affiches seront prévues pour l'occasion. Elle tient à signaler que le parc récréatif canin n'est pas sale du tout, contrairement à certaines rumeurs. Dans la ville, on trouve quand même moins de déjections sauf dans le quartier de La Crinquaine. La mise à disposition de sacs à crottes au niveau du parc récréatif canin a surement son influence en permettant plus facilement de ramasser les déjections. Bien que ce soit une obligation, pour chaque propriétaire de chien, d'avoir de quoi ramasser sur soi. Madame FARINEAU ajoute qu'il faut espérer qu'ils soient utilisés à bon escient. Madame HIROUX précise que, depuis l'ouverture du parc récréatif canin, ce n'est pas moins de 2.000 sacs à crottes qui ont été distribués. C'est un énorme budget également. Mais c'est vrai que si on enlevait la gratuité, certaines personnes n'auraient peut-être pas la possibilité de s'en procurer bien que ce soit une obligation.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Muriel HIROUX

12. Subsides aux sociétés

Demande de subsides de la Mob'raisienne pour la gestion de la Maison des associations de Maubray

La Mob'raisienne a estimé les frais récurrents pour la gestion de la Maison des associations de Maubray à 1.340 € par an.

Assurance objective	160 €
Fournitures diverses (savon, papier toilette...)	50 €
Nettoyage (1h/semaine)	1.050 €
Frais administratifs	80 €
TOTAL	1.340 €

Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur l'attribution d'un subside annuel de 1.500 € à la Mob'raisienne propre aux frais de gestion de la Maison des Associations de Maubray « As'Maison ».

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Folklore

Le Président précise que le Collège propose la création d'une mascotte officielle de la Ville d'Antoing et ce, dans le cadre de sa politique de valorisation de l'identité communale et de renforcement du sentiment d'appartenance des citoyens. Ce projet vise à proposer un symbole fédérateur pour les événements officiels, les actions de communication et les initiatives citoyennes, tout en impliquant activement les écoles communales et les habitants dans le choix de son nom.

Considérant que le projet prévoit une démarche participative comprenant :

- l'implication des écoles communales dans la proposition de noms pour la mascotte ;

- la sélection de trois noms finalistes par un comité composé de représentants communaux et du corps enseignant ;
- l'organisation d'un vote citoyen afin de désigner le nom officiel de la mascotte ;

Dans ce cadre, le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur le principe de la création d'une mascotte officielle de la Ville d'Antoing, sous la forme d'un lion représentant les valeurs de convivialité, de solidarité, de fierté locale et de vivre-ensemble. Le lion
- approuver la mise en place d'un projet participatif associant les écoles communales et les citoyens, visant à déterminer le nom officiel de la mascotte selon les modalités décrites ci-dessus.
- autoriser l'achat du costume de la mascotte par l'Administration communale pour un montant de 369,00 € TVAC.
- charger le Collège communal de :
 - mettre en œuvre la démarche participative ;
 - procéder à l'acquisition du costume de la mascotte ;
 - organiser le vote citoyen ;
 - assurer l'intégration de la mascotte dans les supports de communication et les événements communaux.

Le Président ajoute qu'une mascotte est quelque chose qui fonctionne terriblement bien auprès des enfants lors des festivités. Le choix du lion est simplement lié au fait qu'il est présent dans le blason officiel de la Ville. Après, cette mascotte va être déclinée dans notre bulletin communal, sur des panneaux didactiques dans le cadre de balades à destination des enfants, sur le patrimoine de la bataille de Fontenoy par exemple ou encore le Maugré. Tout cela est réfléchi pour avoir, à un moment donné, une ligne et une trame de conduite. Bien entendu la mascotte serait présentable pour que les enfants puissent faire des photos. Il y a une réflexion globale derrière ce projet. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le Groupe GO n'est pas chaud du tout. C'est un côté très kitsch. Antoing, c'est 8.000 habitants, c'est un grand village. Est-ce qu'on a vraiment besoin d'une mascotte ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres priorités aujourd'hui que de réfléchir à une mascotte ? Le Président signale que si l'on prend l'exemple de la zone boraine avec la mascotte Foxy, c'est une vocation citoyenne, de démarche et autre. Il ne faut pas oublier la sensibilisation. Auprès des enfants, c'est un succès à chaque fois et cela a aussi un côté pédagogique. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ réitère que son Groupe n'est pas chaud du tout. Il faudra trouver un volontaire pour porter ce costume et ce volontaire, il faudra le rémunérer correctement. Si c'est un membre du personnel, ce sera sous forme de récupération. Sur le côté attachant d'une mascotte, Monsieur DESMET signale avoir eu l'occasion, en job étudiant, de faire la mascotte pour le Roi du Matelas à Froyennes et le nombre de photos pour lequel il a été sollicité était impressionnant. A l'intervention de Madame FARINEAU, le Président précise que le Collège sera vigilant sur la provenance de la mascotte. Celle-ci a été imaginée par le service graphisme de la Ville. Sur l'aspect sensibilisation, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ revient sur une proposition qu'il avait faite il y a un an ou deux. À savoir, à cette période-ci, faire une grande campagne de prévention des déchets. Cela parlerait beaucoup plus aux habitants de faire des formats grandeur nature de nos deux volontaires ambassadeurs de la propreté. Le Président précise que cela est prévu lors de la semaine de la propreté qui a lieu en octobre-novembre. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'on a des ouvriers communaux qu'on met souvent à l'honneur sur le net, mais on pourrait le faire autrement. On a des agriculteurs qui sont des acteurs du territoire, qui sont parmi les premiers à subir la pollution sur nos routes. Cela aurait du sens. Il doute que les gens s'identifient à une mascotte.

Par 11 voix pour, 6 contre (Messieurs VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, VIVIER et SOENENS et Mesdames HELLIN, FARINEAU et LUCAS) et 1 abstention (Monsieur VERSCHEURE), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Romy CORDIVANI

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13a. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Marc SOENENS pour le groupe GO

« Information concernant le projet de fusion des communes »

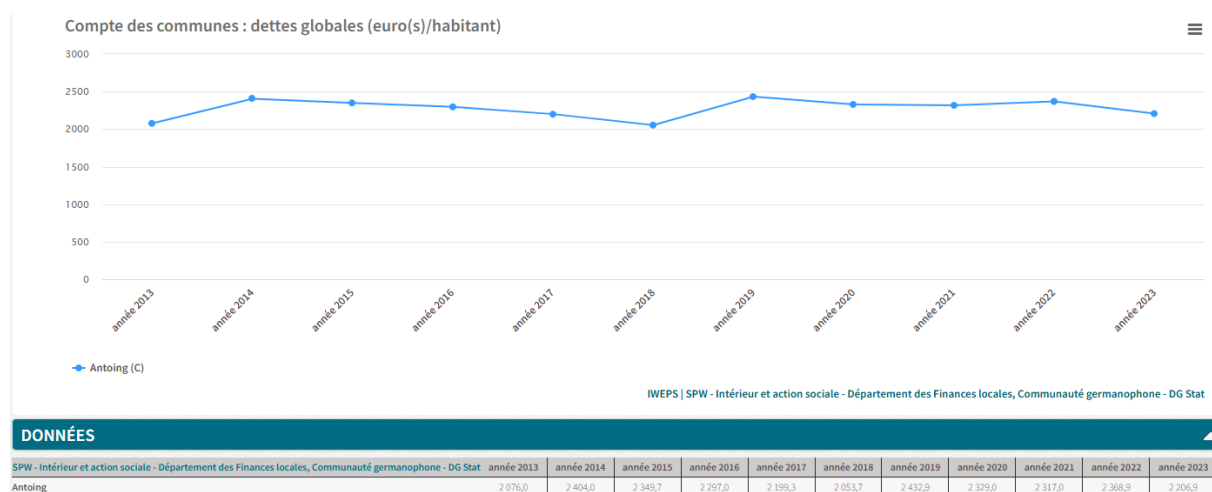
Monsieur SOENENS présente son point relatif à l'information concernant le projet de fusion des communes :

« Dans le but d'une amélioration de la supracommunalité, de la gestion des services publics et de l'efficacité administrative, les fusions volontaires de communes et CPAS s'appuient sur un cadre fixé par des décrets de 2019.

Il serait prévu des incitants pour les communes de moins de 15.000 habitants.

Ce seuil de 15.000 serait le nombre d'habitants nécessaire en vue de faire des économies tant au niveau des communes qu'au niveau régional. On parle d'une économie d'environ 160 Millions d'euros au niveau régional.

En Flandre, le 13 janvier 2026, le gouvernement régional a décidé de prendre en charge les dettes des communes qui fusionneront. Au niveau de la Wallonie un cadre décretaal organise la possibilité de fusions sur bases volontaire. Tout comme en Flandre, il est prévu d'alléger les dettes des entités avec un montant maximum de 500 euros par habitant avec un plafond de 20 millions euros par entité fusionnée. Selon Walstat la dette moyenne par habitant est 1.380,00 euros en Wallonie. Pour Antoing, nous sommes à plus de 2.206,00 euros.



Un exemple est la gestion de la réforme du chômage qui incombe aux communes et CPAS et pour lesquelles, il y a souvent un problème de taille pour pas mal d'entre elles (personnel, moyens financiers).

Autre problématique qui pourrait se greffer, est la disparition des Provinces.

Celles-ci doivent se prononcer pour le 1^{er} mai 2026 par rapport à leurs futures organisations. A ce sujet, les communes seront consultées afin de s'exprimer sur leurs besoins en coopérations supracommunales.

Question :

Avez-vous déjà abordé le sujet au niveau du collège ? Si oui, pouvons-nous en connaître la teneur, avec quelle (s) commune(s) Brunehaut ? Rumes ? Tournai ?

Si non, pourquoi ?

Ne serait-il pas utile d'organiser une commission pour en discuter tous ensemble car il me semble que tous, nous sommes concernés.

Quid par rapport à la province ?

D'avance merci pour vos réponses ».

Monsieur SOENENS ajoute qu'il y a une deuxième problématique, à savoir la disparition des Provinces. La Région a demandé aux Provinces de se prononcer pour le 1^{er} mai 2026 par rapport à leur future organisation. D'après ses informations, Monsieur SOENENS précise que les Provinces vont demander aux communes de s'exprimer sur leurs besoins en matière de coopération supracommunale. Plusieurs communes ont anticipé et reçoivent des aides financières non négligeables. On entend des choses, notamment que Tournai serait très intéressée à fusionner avec Antoing et on sait très bien pourquoi. Parce qu'ils voient un grand bassin carrier et surtout de l'argent. Historiquement parlant, il y avait l'arrondissement judiciaire et l'arrondissement électoral Antoing-Rumes-Brunehaut. Rumes et Brunehaut auraient déjà entamé des discussions informelles à ce sujet.

Le Président signale que le sujet n'a jamais été abordé au niveau du collège pour la simple et bonne raison qu'il est farouchement opposé à toute fusion. Sur ce point, il rejoint ce qui a été dit sur les plateaux de No Télé par le bourgmestre libéral de Mont-de-l'Enclus. A un moment donné, l'argument financier a ses limites et même plus que ses limites. Antoing n'est pas concernée par des problèmes financiers, c'est clair. Pour les communes qui sont bien gérées comme la nôtre, le Président ne voit pas pourquoi nous paierions le tribut pour les autres. C'est un premier point. Second point, et c'est un point capital, c'est la proximité des services avec les citoyens. Aucun des services qui a fusionné aujourd'hui, n'a renforcé la proximité des citoyens. Que ce soit au niveau de la zone de secours ou de la zone de police, ils font ce qu'ils peuvent, mais on voit bien que ça ne marche pas. La ville d'Antoing ne veut fusionner avec personne, c'est clair et net. On veut garder la proximité des services. On veut garder notre identité. La problématique se situe à un autre niveau. Quand on parle de la Flandre, la première chose que celle-ci a faite a été de fusionner Communauté et Région. Cela leur a permis d'économiser des centaines de millions. Que les instances concernées, tous partis confondus, aient le courage et aillent vers cette solution plutôt que la fusion des petites communes. A l'intervention de Monsieur SOENENS quant à un caractère obligatoire de la fusion, le Président signale qu'on va déjà voir comme cela va se passer pour les Provinces. Les communes ont été invitées à se prononcer pour le premier mai. On va utiliser les prochaines semaines, pour analyser la situation. Certaines compétences des Provinces seraient régionalisées. Des échos, d'autres seraient éventuellement envisagées sous forme supracommunale, on va voir comment ça va évoluer. On se positionne à différents niveaux. Mais pour le moment, ça ne reste que des projets, bien que ce soit plus concret au niveau des Provinces. Mais tant qu'on n'y est pas contraints et forcés, on ne devrait embarquer personne dans une discussion. Monsieur SOENENS pense que, durant cette législature, cette obligation va apparaître, et va apparaître très rapidement. La fusion des zones de police et la fusion des zones de secours, on n'a pas su y échapper. Dès lors, ne vaut-il pas mieux anticiper et avoir des conversations avec les communes voisines, au lieu d'arriver dernier et se faire

manger ? Le Président précise que, pour le moment, beaucoup de choses sont déjà sur la table, et on verra bien comment tout cela va se mettre en place. On parle aussi d'une nouvelle fusion des zones de police et des sociétés de logement. On va voir comment ça évolue. Il faudra rester attentif. Pour la question relative aux Provinces, le Président n'exclut pas la possibilité d'organiser une commission sur le sujet. On va se pencher vraiment sur la question dans les prochaines semaines et on verra mais la porte n'est pas fermée. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que son groupe partage l'analyse de Monsieur SOENENS et qu'il invite sérieusement le Collège à en discuter parce que, si demain, et c'est déjà en discussion apparemment, Brunehaut et Rumes fusionnent, on peut douter qu'ils rajoutent Antoing par la suite. Il vaut mieux ne fût-ce que discuter et ne pas se retrouver les derniers à devoir faire un choix. Si on devait aller avec Peruwelz par exemple, Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ne pense pas que ce serait une bonne chose, d'un point de vue du gabarit, et avec Tournai encore moins. On demande simplement de prendre des contacts afin qu'on ne soit pas les derniers à pouvoir évoquer la chose et se retrouver devant une décision qu'on sera obligé de prendre, de subir et sans choix possible.

13b. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT LMARTINEZ y LOPEZ expose son point relatif à la gestion de la biodiversité :

«

- *Depuis quelques années, nous observons la présence de sangliers sur le territoire de la commune, principalement en zone forestière à Péronnes et Maubray, Hormis quelques dégâts aux cultures et accidents impliquant ces animaux, jusqu'ici la cohabitation avec le voisinage se déroulait sans encombre*
- *Cet hiver, plusieurs riverains, notamment de Maubray, ont subi des dommages à leur propriété. Les boutis sont nombreux et répartis sur de grandes surfaces*
- *Fin janvier, l'administration communale (A.C.) par la voix du bourgmestre indiquait que la commune interpellerait la DNF. Les citoyens étaient invités à signaler la présence du mammifère ainsi que les dégâts subis.*
- *Dans un autre registre, le raton-laveur et le castor font leur apparition en WAPI. La présence du castor est déjà confirmée à Tournai, Comines, Pecq, Celles et plus récemment, à Brunehaut. Le castor est un partenaire de premier choix pour le maintien de notre biodiversité. Il contribue à la création d'espaces humides. Ce n'est pas toujours bien vu par les propriétaires de terrain, mais c'est une espèce protégée et qui a une plus-value au niveau écologique et au niveau de la biodiversité. Donc, il faut anticiper ça dès maintenant. A contrario, le raton laveur, c'est une espèce invasive et à risque de santé, c'est-à-dire qu'il va être vecteur de certaines maladies dont la leptospirose qui est une maladie très contagieuse et qui peut être fatale pour les canidés. On parle de 75.000 individus en Belgique pour l'instant. C'est le début en Belgique. En Allemagne, il y en a plus d'un million. C'est un animal qui est vraiment dangereux, qui va détruire la petite faune, le gibier, qui va s'en prendre aux poulaillers, qui rentre très facilement un peu partout. Il faut tout doucement réfléchir à des campagnes de prévention. Il y a des communes qui vont plus loin, qui réfléchissent à du trappage. C'est un animal pour lequel on conseille même la destruction.*

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

Sanglier :

- Combien de dossiers ont été répertoriés ?
- Quelle démarche a été effectuée par l' A.C. à l'égard de la DNF ?
- Quelles sont les mesures proposées ?

Castor et raton laveur :

- Quelle position adopter au niveau communal lorsque le castor s'installera à Antoing, d'autant que cet animal est protégé ?
- Quelles sont les recommandations de [a DNF, du PNPE et du Contrat Rivière ?
- Une campagne d'information peut-elle être envisagée à destination des habitants dans les mois à venir concernant ces deux espèces afin qu'ils soient informés des bons gestes à poser ? »

Le Président précise que, pour les sangliers, dans la foulée de la publication, trois personnes se sont manifestées. Au niveau des démarches effectuées, on a écrit à la DNF, directement à la haute direction qui nous a renvoyé vers celle de Mons. Ce qui nous a été proposé, c'est de faire, effectivement, une campagne de rappel des règles et de sensibiliser les citoyens à ne pas laisser traîner de la nourriture à l'extérieur, pour tout ce qui est compost, etc... Ce sont des choses qui attirent ce genre de bêtes. À côté de cela, sur le fait de bien clôturer sa propriété et de faire un rappel des règles, ce qui a été fait dans le post, mais on le fera au besoin. On leur avait demandé la possibilité de réaliser, éventuellement, des battues administratives, qui permettent, éventuellement, en tant que bourgmestre, de solliciter l'appui des chasseurs. Pour l'instant, ça reste dans des proportions qu'on pourrait qualifier de normales, bien qu'on soit déçus pour ceux qui, malheureusement, ont été impactés. Au besoin, on pourrait, effectivement, faire appel à des chasseurs qui sont reconnus par la DNF, et la DNF nous accompagnerait pour réaliser ces fameuses battues administratives. Et donc, d'organiser ce qu'il faut pour éradiquer la bête. Le problème, c'est que l'animal est plus facile à chasser en nocturne et au moment du crépuscule, parce que c'est à ce moment-là qu'il sort le plus. En journée, il est plus difficile à traquer. Ces battues administratives permettraient de tirer de nuit avec un silencieux. Cela pourrait aider les chasseurs, en tout cas, dans la diminution et la traque de cette bête-là. Monsieur VIVIER précise qu'on est dans une zone plate. On ne peut pas faire des battues partout et tirer des balles partout. Une balle peut être mortelle jusqu'à 5 kilomètres.

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise, qu'en tant que Bourgmestre, il a la possibilité, sur base de constats effectués, d'écrire au DNF en signalant la problématique. On répertorie les dossiers. Et, si à un moment donné, on se rend compte que la problématique a vraiment une étendue assez lourde, on va se mettre en rapport, avec l'aide de la DNF, auprès de chasseurs reconnus et qui possèdent un permis. C'est très réglementé. Il faut être agréé par la DNF, reconnu chasseur. Ensuite, il faut demander les autorisations aux différents propriétaires. Au besoin, on peut réquisitionner les chasseurs en disant, voilà, sur tel terrain, on constate que... Mais généralement, cela se fait en bonne entente. On appelle les gens, on connaît les propriétaires où se trouvent les bêtes. C'est plus une question de bon sens. Plusieurs chasses ont été organisées après la publication, et visiblement, cela a porté ses fruits, on l'espère. Pour les castors, Monsieur BOCQUILLON confirme qu'il s'agit d'une espèce protégée. En cas de suspicion ou de présence confirmée, on prévient l'agent de local de la DNF ou du centre du Contrat-Rivière. Le Contrat-Rivière, sous la supervision de la DNF, confirme la présence et analyse la situation. Si nécessaire, des mesures de cohabitation sont proposées. En cas de risque, inondation, obstruction de pertuis, une concertation est organisée avec la DNF. Seule la DNF est compétente pour

décider de mettre en oeuvre des mesures puisque l'espèce et son habitat sont protégés. La commune n'intervient donc pas directement sur l'animal. De manière générale, la population des castors est en augmentation sur les sous-bassins de l'Escaut. La chasse n'est pas une solution. D'autres individus prendraient la place. La politique wallonne privilégie la concertation. Avec la DNF, le Contrat-Rivière peut confirmer la présence, proposer des mesures (protection des arbres, berges, régularisation des niveaux d'eau, accompagnement des riverains dans la mise en œuvre). Le matériel reste à charge des riverains. Une campagne d'information de la population est possible. Le CREL peut proposer des articles pour le bulletin communal, des contenus pour un site Internet, des conférences au grand public et des petites formations pour le personnel communal. La conférence se fait avec la DNF et le groupe Castor de Natagora. On peut prévoir une communication proactive pour éviter les inquiétudes. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président confirme qu'on ne peut le déplacer que sur ordre de la DNF. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime qu'on aurait intérêt à communiquer assez rapidement aux grands propriétaires terriens et aux agriculteurs par rapport à ça. Une fois qu'il sera vraiment présent, on pourrait élargir la communication. Quant au raton laveur, Monsieur BOCQUILLON précise qu'il n'y a aucune présence sur notre territoire pour le moment.

- 13c. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

L'agent traitant le sujet à aborder étant en congé de paternité, le Conseil approuve, à l'unanimité, le report du point au prochain Conseil.

- 13d. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose son point relatif à la campagne de dératisation

« Chaque année, l'administration communale (AC) organise une campagne de dératisation au printemps. Les citoyens peuvent obtenir des appâts empoisonnés ou recevoir la visite d'un spécialiste mandaté par la commune.

En mai 2024, j'interpellais le collège sur ces campagnes. Vous précisiez alors que le coût annuel était de 13.200 euros. A l'époque, j'indiquais qu'il est prouvé scientifiquement que certains rats développent une mutation génétique qui les rend résistants aux poisons conventionnels. En conséquence, je suggérais opportun de développer d'autres moyens de lutte (piégeage, utilisation de furets...)

Vous me répondiez alors que le collège était en réflexion pour acquérir un système de piégeage et qu'un membre du personnel serait formé.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *En 2025, l'AC a fait l'acquisition de pièges ayant pour objectif de tuer les rats grâce à une décharge électrique puissante.
De combien de pièges disposez-vous ?*
- *Un agent communal a-t-il été formé ?*

- *Une phase de test a-t-elle été menée ?
Si oui, quelles en sont les conclusions ?*
- *Comment seront utilisés ces pièges à l'avenir ?*
- *Comptez-vous toutefois maintenir la campagne de dératisation annuelle à base d'appâts ? »*

Le Président précise que la commune a fait l'acquisition d'un piège électrique. Un agent des services techniques a été formé pour utiliser ce piège et le placer correctement. Les phases de test ont été menées dans certains bâtiments communaux, notamment les écoles de Fontenoy et Péronnes. Les résultats sont conformes aux attentes, c'est assez efficace. L'idée est donc d'acquiescer d'autres pièges en vue de les mettre à disposition des personnes via un règlement adéquat à élaborer. On maintient la campagne de dératisation en complément avec la société Anticimex. A l'intervention de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que la volonté du Collège est bien de mettre des pièges à disposition des citoyens moyennant une petite formation à suivre et le respect du règlement qui sera établi. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ est persuadé que l'usage de ces pièges pourra, à terme, permettre de supprimer la campagne de dératisation. L'utilisation d'appâts n'élimine pas la surpopulation. Les résultats avec ces pièges sont nettement plus probants et on pourrait éradiquer, non pas à 100 %, mais une bonne partie des rongeurs nuisibles. A l'intervention de Monsieur VERSCHEURE, le Président précise que ces pièges sont vraiment efficaces et surtout dimensionnés spécifiquement aux rongeurs

13e. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Marc SOENENS pour le groupe GO

Monsieur SOENENS expose son point relatif au service financier de l'administration communale :

«

- *Depuis 2024, notre service financier a subi de multiples modifications en termes d'organisation / fonctionnement*
- *Le 1^{er} mars 2024, un nouveau directeur financier (DF) a été engagé. Ce dernier assure sa mission exclusivement au sein de notre administration et au sein du CPAS. C'était alors une volonté du collège, du conseil communal et du CAS dans son entièreté*
- *Des engagements ont été effectués afin de renforcer le service et pour assurer le remplacement des départs naturels*

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *Comment fonctionne ce service ?*
- *Quel est le nombre d'employés dédiés au service ordinaire et extraordinaire ?*
- *Quelle est la répartition du temps de travail du DF entre nos deux institutions ? »*

Le Président précise que le service finances gère le budget, les dépenses et les recettes tant sur le service ordinaire qu'extraordinaire, les assurances, les fabriques d'église, les facturations, les taxes, les recouvrements, etc... C'est un service très sollicité et très efficace.

Il fonctionne avec 5 personnes pour 3,6 ETP. La répartition du temps de travail du Directeur Financier entre les deux institutions est évaluée par lui-même à 0,7 ETP pour la Ville et 0,3 ETP pour le CPAS. Monsieur SOENENS précise que, dans les PV de Collège, on peut lire que le DF a demandé à pouvoir travailler, à raison de 20 % du temps de travail, pour le CPAS de Pecq. Lors de sa nomination au 1^{er} mars 2024, le DF avait précisé au micro de No Télé qu'il était très content de sa désignation à Antoing et, qu'ainsi, il ne devrait plus courir de commune en commune. Dans le PV du Collège, on voit qu'il demande à pouvoir travailler à raison de 20 % pour le CPAS de Pecq. On aurait pu s'attendre à ce que son salaire soit aussi réduit de 20 % mais non, on lit qu'on le réduit de 5 % dans chaque institution. Le Président précise que cette réduction a dû être annulée car elle ne peut pas être appliquée et le DF prendra des congés sans solde. A Pecq, il y a eu un jeu de chaises musicales. Les DF sont une denrée rare et les services du Gouverneur ont dit qu'ils n'avaient pas de possibilité de pourvoir au remplacement. L'idée n'est pas de détacher notre DF très longtemps. On a bien voulu aider le CPAS de Pecq car notre DF y a exercé par le passé et connaît bien la maison mais on fera une évaluation de la situation après 3 mois. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que tout son Groupe a soutenu l'idée d'avoir un DF à temps plein sur Antoing et là, on s'étonne. A l'époque, on a dit qu'il y avait une charge de travail qui justifiait un engagement à raison de 5 jours par semaine. Ici, ce sera 1 jour en moins. Si on retire le congé politique et le congé sans solde, on a un DF qui, techniquement, peut prêter pour les deux institutions d'Antoing, deux jours par semaine. Le Président précise, qu'à l'instar de tous les autres grades légaux, les nôtres ont un horaire qui dépasse largement les 38 heures semaine. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ assure ne rien avoir contre le DF qu'il rencontre régulièrement et de qui il reçoit les informations en temps et en heure. Il ajoute, qu'en 2000, il y avait deux personnes qui géraient les finances plus l'enseignement. En 2025, on était à 3,16 ETP et maintenant, on va passer à 3,6 ETP. Le Président rappelle que cette situation est temporaire, l'idée étant que les personnes en partance transmettent leur savoir vers la nouvelle génération. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il ne s'agit que d'une inquiétude mais qu'il n'y a aucune demande de réduction de personnel de la part de son Groupe. Monsieur SOENENS signale que la décision du Collège date du 16 janvier et qu'elle aurait pu faire l'objet d'un point au Conseil Communal.

13f. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ expose son point relatif à la gestion des cimetières :

«

- *De nombreuses communes disposent d'une cartographie précise des cimetières accessible au grand public.
Il est par exemple possible pour les citoyens de rechercher des informations, Localisations de sépultures / concessions par le biais d'un site internet ou via des QR codes installés à l'entrée des cimetières.
Rien de tel n'existe à Antoing*
- *Dans d'autres communes l'on voit apparaître des QR codes sur les sépultures.
Ces QR codes installés par les descendants permettent de partager des biographies détaillées, des photos, des vidéos et même des hommages de la famille et des amis des défunts*
- *La gestion des concessions au sein de nos cimetières a été défaillante dernièrement*

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *Comptez-vous rendre accessible au grand public les emplacements des sépultures / concessions de nos cimetières ?
Si oui, par quel moyen et dans quel délai ?*
- *Pouvez-vous nous expliquer la méthodologie mise en place pour la gestion des concessions ?
Qu'avez-vous mis en place pour éviter que de nouveaux incidents ne se reproduisent ?*
- *L'installation de QR codes sur des sépultures est-il permis par la réglementation communale actuelle ? »*

Monsieur BOCQUILLON précise que la commune dispose d'une cartographie complète réalisée par un agent communal. Chaque tombe est numérotée et figure sur un plan affiché dans son intégralité à l'entrée de chaque cimetière. Les plans sont également consultables auprès du service cimetière. Les plans sont régulièrement mis à jour par l'agent cartographe. Il n'existe actuellement pas de système de cartographie faite par drone ni de QR code et aucun investissement en ce sens n'est prévu à court terme. Les futurs investissements dans les cimetières concerneront l'extension du cimetière de Bruyelle. Chaque année, un budget est également alloué pour la gestion de stock (columbariums, citernes, cavurnes, bordures, ...). De plus, des zones doivent encore être aménagées conformément au décret wallon, afin de garantir chaque type de sépulture dans chaque cimetière. La gestion des concessions est informatisée depuis 2005. L'encodage des archives anciennes est réalisé à plus ou moins 80%, les 20% restants concernent des sépultures très anciennes dont certaines données sont introuvables. Le travail réalisé principalement par le seul agent durant 13 ans a été renforcé ces sept dernières années. Le service cimetière dépend du service population mais pas l'encodage cartographique. Durant cet encodage, le système informatique a changé deux fois avec une perte partielle des données lors des migrations. Actuellement, les nouvelles concessions sont correctement encodées dès leur octroi. Les renouvellements restent complexes car ils nécessitent de retrouver le contrat d'origine et l'historique complet pour calculer la date de fin. Quelle est la nature des incidents évoqués ? Dans le cas d'une situation personnelle spécifique, une rencontre avec l'agent compétent a été proposée mais refusée par la personne. Pour le QR Code, le Règlement Communal ne prévoit pas explicitement cette possibilité, mais il ne l'interdit pas. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit rassuré que la cartographie existe. Il prend note que les plans seront prochainement affichés dans chaque cimetière. C'est très bien car le souhait est qu'on puisse retrouver rapidement une sépulture mais ça va être un travail de dingue en termes de mise à jour. On a en effet environ un décès par semaine à Antoing. Le QR Code serait plus simple et plus économique que de devoir sans cesse remplacer les plans. Le Président précise que le QR code peut être embêtant dans le sens où une personne mal intentionnée pourrait le recouvrir avec un autocollant et envoyer un virus. Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées. Et ce sont elles qui fréquentent principalement les cimetières. Cela reste sur un document officiel, et on pourrait être confronté à des déviations de ce genre. Le Président ne ferme pas la porte mais il faut se renseigner sur la sécurisation des QR Codes. Ce sont justement les fraudes, les arnaques, etc..., informatiques qui touchent le plus nos seniors aujourd'hui. Et c'est un frein à cette mise en place. Par rapport à l'incident, le risque zéro n'existe pas. Dans celui qu'on a répertorié, on sait que l'agent s'est proposé de rencontrer les personnes concernées, mais visiblement, il n'a pas eu de suite. Si les gens ne suivent pas la proposition qui leur est faite, c'est un peu compliqué. Et comme cela a été dit, il y a eu des pertes de données lors des changements de système informatique. Et on n'y peut rien. Quiconque peut être confronté au même problème lors d'une mise à jour de son téléphone quand on le

convertit. Dans certains cas, les documents sont tellement vieux qu'on n'arrive même pas à mettre la main dessus pour calculer les bonnes dates. Mais l'erreur reste humaine. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que, si on n'a pas acté une concession qui est expirée depuis 50 ans, le problème ne se pose pas, à savoir qu'elle est libre. Ici, on parle d'un renouvellement en 2024, cela ne date pas de 50 ans. Il faut mettre le paquet pour mettre à jour cet inventaire et le rendre disponible éventuellement après. Mais la priorité, c'est ça. C'est avoir un inventaire précis des concessions. On ne peut pas entendre qu'on ne soit pas à l'abri que ça se reproduise. À savoir qu'on mette quelqu'un dans un caveau et puis qu'on lui dise « *Non, vous ne pouvez pas aller là. Il faut aller ailleurs* ». Qu'on renforce le service ou qu'on fasse appel à un service extérieur s'il le faut, mais cela ne doit plus arriver.

14. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026. A l'intervention de Monsieur VIVIER, le Président précise que le Collège est en réflexion par rapport à une modification éventuelle du ROI. Il date de 2019 et certaines nouveautés doivent peut-être y être intégrées. Il y a un très beau modèle de l'Union des Villes et Communes pour cela. Monsieur VIVIER estime que certains points du ROI ne sont plus du tout respectés par rapport au Collège et par rapport au DG. Le Président demande à Monsieur VIVIER de mesurer ses propos. S'il le souhaite, il peut écrire au Ministre de tutelle.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

15. Questions orales

Madame FARINEAU pose sa question à l'échevin des travaux :

« Suite à votre publication Facebook de dimanche dernier annonçant la mobilisation des équipes communales pour l'épandage sur le territoire d'Antoing, je tiens tout d'abord à souligner l'importance du travail réalisé par les ouvriers communaux dans des conditions souvent difficiles. Il me paraît essentiel que le Conseil communal puisse disposer d'informations précises quant à l'organisation et à la gestion du service hivernal.

Je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes :

- *Existe-t-il un Plan communal d'épandage formalisé ?*
 - *Si oui, est-il actualisé et accessible aux conseillers communaux ?*
 - *Définit-il une hiérarchisation claire des voiries ?*
- *Sur quelle base la décision d'épandage est-elle prise ?*
 - *S'appuie-t-elle sur des prévisions météorologiques spécifiques ?*
 - *Qui prend la décision de procéder à l'épandage ?*

- *Organisation du personnel :*
 - *Comment le personnel est-il mobilisé (rôles de garde, astreintes, rappels en urgence)?*
 - *Combien d'agents sont mobilisés par intervention ?*
 - *Comment sont comptabilisées les heures prestées en dehors des horaires habituels ?*
- *Récupération et coût budgétaire :*
 - *Ces heures donnent-elles lieu à une récupération ou à un paiement d'heures supplémentaires ?*
 - *Quel est l'impact budgétaire moyen d'un épisode d'épandage hivernal ?*
- *Gestion du sel et impact environnemental :*
 - *Quelle quantité moyenne de sel est épandue par sortie ?*
 - *Quel est le stock annuel prévu et quelle est la consommation moyenne par hiver ?*
 - *Des alternatives sont-elles utilisées ou à l'étude afin de limiter l'impact environnemental et les coûts ?*
- *Évaluation :*
 - *Un rapport d'évaluation est-il réalisé en fin de saison hivernale ?*

L'objectif de ces questions n'est évidemment pas de remettre en cause le travail du personnel, que nous remercions, mais de comprendre la gestion du service hivernal. »

Monsieur BOCQUILLON précise qu'il n'existe qu'un seul circuit, connu par cœur par tous les chauffeurs. Mais la priorité est donnée aux voiries principales de l'entité. En fait, c'est toujours en premier le parcours des TEC. C'est vraiment la chose prioritaire, c'est d'amener les enfants ou les personnes à l'école ou au lieu de travail. Il arrive que certaines rues ne puissent pas être sablées, notamment pour des raisons diverses tels que travaux en cours, véhicules mal stationnés ou en panne, accidents, ... Il arrive régulièrement aussi que les épanduses ne sachent pas passer. On a un accord avec le SPW qui nous tient informés des conditions climatiques. Mais les ouvriers de garde, ce qui est notre force chez nous, peuvent prendre les devants. Ils décident eux-mêmes de partir avec, bien sûr, l'accord de la hiérarchie. Ils n'attendent pas généralement pas l'avis du SPW. Ils prennent l'initiative eux-mêmes. Et ça, on peut les en remercier car cela a bien fonctionné les deux ou trois fois qu'ils sont sortis. On fonctionne avec un système de garde dont le planning est établi fin septembre. Cette année, il couvre une période du 27 octobre 2025 au 6 avril 2026 à raison de trois équipes de trois personnes, deux titulaires et un réserve. Notre statut pécuniaire prévoit les dispositions suivantes : les heures sont payées à des taux différents selon qu'elles soient prestées de jour ou de nuit, en semaine, en week-end ou en jour férié. Pour l'hiver 2024-2025, le coût du personnel a été de l'ordre de 15.500 euros et plus ou moins 10.000 euros pour le sel. La quantité moyenne de sel utilisé c'est 8 tonnes et notre stock est de 75 tonnes actuellement, mais nous allons passer à 100 tonnes pour l'hiver prochain. Le cahier des charges prévoit une fourniture dans les trois jours ouvrables, mais nous avons plusieurs alternatives en cas de rupture de stock chez notre fournisseur. Une séance de

debriefing a lieu avec le chef de service chaque fois que nécessaire. Madame FARINEAU précise qu'il est bien de communiquer sur ce point parce qu'il y a souvent des personnes qui ne comprennent pas pourquoi on ne passe pas dans leur rue. Pour le dimanche 15 février, Madame FARINEAU se demande s'il était bien nécessaire de sabler car cela a très vite fondu. Le Président précise qu'il ne va pas reprocher aux ouvriers d'être sortis et qu'il préfère mettre encore 8 tonnes de sel sur un passage qu'on pourrait juger inutile pour la sécurité des usagers. Antioing est quand même traversée par de nombreuses nationales. La couche de neige était quand même assez tenace en certains endroits. Certaines communes ne sont pas sorties et ont vu des camions se mettre en ciseaux dans certaines rues. Avec tous les dangers que ça peut comporter. La sécurité n'a pas de prix et ce n'est pas pour les 8 tonnes de sel qu'on va s'alarmer d'autant qu'ils en ont peut-être mis moins car un grammage différent est utilisé en fonction des conditions climatiques. Cela permet de limiter le coût et de rationaliser l'usage de sel. Monsieur BOCQUILLON tient à préciser, qu'en tant qu'échevin des travaux, il reste impressionné par le travail des ouvriers communaux et de leur professionnalisme parce qu'ils ont peut-être quitté un anniversaire ou une fête de famille. Certaines communes n'ont pas cette force et ce professionnalisme. Monsieur BOCQUILLON ajoute que, pour avoir longtemps travaillé dans l'administration, il a souvent été dénigré et il ne l'admet pas. Madame FARINEAU signale qu'expliquer le travail permet aux gens de comprendre. A l'intervention de Monsieur SOENENS, Monsieur BOCQUILLON précise, que dans le cadre de l'une de leurs sorties, nos hommes étaient partis bien avant le signal du SPW qui est tombé à 10 heures du matin. D'autres communes ont attendu ce signal avant de démarrer mais, de notre côté, la moitié du circuit avait déjà été fait, ce qui a permis de gagner beaucoup de temps. Un système de tournant est également d'application pour que les hommes puissent récupérer. Le service dispose d'un tracteur, d'un camion et d'une épandeuse. Pour le moment, il n'y a pas de besoin de faire appel à des agriculteurs comme dans certaines communes. Par contre, on réfléchit à investir pour une nouvelle lame car l'actuelle commence à vieillir. Et une lame qui puisse être montée sur le camion, ce qui permettrait de récupérer un chauffeur pour un autre véhicule. Monsieur VIVIER souligne que la lame qui sera déclassée pourrait très bien être cédée à un fermier qui interviendrait sur les routes secondaires. Monsieur BOCQUILLON propose que ce point soit discuté lors de la prochaine commission agricole qui aura lieu dans quelques semaines.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 05.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT